
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Vingtième séance – Lundi 14 octobre 2019, à 20 h 30

Présidence de M^{me} Marie-Pierre Theubet, présidente

La séance est ouverte à 20 h 30 à l'Organisation météorologique mondiale (OMM), dans la salle Obasi.

Font excuser leur absence: *MM. Guillaume Barazzone et Sami Kanaan*, conseillers administratifs, *MM. Manuel Alonso Unica, Omar Azzabi, Stéphane Guex, Alain de Kalbermatten, Laurent Leisi, John Rossi et M^{me} Martine Sumi*.

Assistent à la séance: *M^{me} Sandrine Salerno*, maire, *M^{me} Esther Alder*, vice-présidente, *M. Rémy Pagani*, conseiller administratif.

CONVOCATION

Par lettre du 26 septembre 2019, le Conseil municipal est convoqué dans la salle Obasi (OMM) pour mardi 8 octobre, mercredi 9 octobre et lundi 14 octobre 2019, à 17 h 30 et 20 h 30.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner:

- le projet de délibération du 10 avril 2018 de M^{mes} et MM. Patricia Richard, Natacha Buffet-Desfayes, Sophie Courvoisier, Simon Brandt, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Alain de Kalbermatten: «Stop aux résiliations de bail abusives» (PRD-173 A)¹;
- le projet de délibération du 10 avril 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Gazi Sahin: «Pour le maintien des seniors dans leur quartier» (PRD-174 A)²;
- le projet de délibération du 10 avril 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Gazi Sahin: «Pour une politique sociale du logement cohérente en Ville de Genève» (PRD-175 A)³;
- le projet de délibération du 10 avril 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Gazi Sahin: «Pour un calcul du loyer des locataires de la Gérance immobilière municipale qui soit enfin transparent et qui simplifie la vie des locataires» (PRD-176 A)⁴;
- la résolution du 21 mars 2018 de M^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Gazi Sahin: «La Gérance immobilière municipale mène-t-elle vraiment une politique sociale?» (R-223 A)⁵.

*Suite du premier débat sur les rapports PRD-173 A/PRD-174 A/PRD-175 A/
PRD-176 A et discussion sur le rapport R-223 A*

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je ne prends pas la parole en tant que présidente de la commission du logement, mais au nom des Verts cette fois-ci. Tout d'abord je relève que la population va vieillissant, or nous souhaitons que les personnes puissent rester dans leur logement le plus longtemps possible. Nous savons également qu'en raison des difficultés du marché de l'emploi, ce qui se

¹Rapport, 1991.

²Rapport, 1991.

³Rapport, 1991.

⁴Rapport, 1991.

⁵Rapport, 1991.

passé très souvent, malheureusement, c'est que les personnes sont licenciées à partir de l'âge de 50 ans et que leur situation financière devient de plus en plus difficile. La retraite est le moment crucial où le niveau de stress augmente, en raison, notamment, de cotisations LPP et de troisième pilier que tout le monde ne peut pas se permettre de payer.

Cette situation a été décrite à maintes reprises, elle est notoire; elle a été décrite aussi en expliquant qu'une partie de la population, presque 8%, vit au-dessous du seuil de pauvreté et, dans ces 8%, on trouve malheureusement souvent les retraités. Ce n'est donc pas par hasard que nous avons proposé que ce soit bien à partir de l'âge de la retraite que nous ne mettions pas en péril le domicile des personnes qui nécessitent plus particulièrement notre attention et notre protection.

J'ai entendu beaucoup de choses aujourd'hui. J'ai entendu notamment qu'il y avait des personnes qui vivaient dans des logements sociaux et qui étaient millionnaires, voire disposaient de plusieurs biens immobiliers. Il convient, pour la population, d'être très précis dans ses déclarations. Parce que moi aussi, la première fois que j'ai entendu une chose pareille, ça m'a choquée. Je me suis dit: comment peut-on bénéficier d'un logement social lorsque l'on dispose d'une fortune de 700 000 francs ou de plusieurs biens immobiliers? Cela s'explique, mais lorsqu'on n'explique pas ça choque. Cela s'explique par le fait que des personnes vivent de plus en plus longtemps – l'espérance de vie a augmenté, heureusement, chez nous –, et que lorsqu'une personne décède, très souvent la personne qui en hérite est elle-même déjà soit à la retraite, soit déjà bien âgée. C'était le cas par exemple des situations décrites par notre magistrate, qui a expliqué comment une personne s'est retrouvée avec 700 000 francs ou avec plusieurs biens immobiliers et vivait néanmoins dans un logement social.

Madame la magistrate – vous transmettez, Madame la présidente –, vous avez également fait état d'un arrêt de la Cour de justice, d'un arrêt du Tribunal fédéral; vous avez rappelé sans cesse que la Gérance immobilière municipale (GIM) avait systématiquement gagné ses procédures. Je suis bien placée, en tant qu'avocate, pour savoir quels sont les motifs pour lesquels elle les a gagnés: dans une procédure par-devant notre Tribunal fédéral, la seule chose qui est vérifiée c'est l'application arbitraire ou non d'un règlement ou d'une loi. A vaincre sans péril, on triomphe souvent sans gloire.

C'était le cas dans l'arrêt que vous nous avez cité puisque, si je me souviens bien de l'état de fait, il s'agissait d'une dame qui n'avait plus son fils dans son appartement, mais elle le recevait quotidiennement et durant le week-end. Néanmoins il a été retenu qu'elle était en sous-occupation, et si je reprends un extrait dudit arrêt, il est précisé que le psychiatre entendu en sa qualité de témoin a indiqué qu'elle souffrait d'un état dépressif de gravité moyenne associé à un trouble de

la personnalité. L'appartement constituait une sécurité externe se répercutant sur le psychisme.

Le déménagement était un facteur de stress très important chez cette personne. Oui, effectivement, l'arrêt de la Cour a précisé que vous aviez le droit d'appliquer de manière totalement inhumaine un règlement à cette personne fragilisée – mais vous étiez juste selon le règlement, vous pouviez le faire. Humainement, la question se pose: fallait-il faire cela dans ce cas-là?

Nous avons parlé de la fortune personnelle, nous avons parlé des arrêts gagnés; je voudrais juste encore dire deux mots. Le premier, ce serait sur le stress que suscite un déménagement. Le déménagement est considéré comme quelque chose qui équivaut à une crise cardiaque. Chez une personne plus âgée, ça a des conséquences dramatiques. Ça a des conséquences sur sa vie sociale en plus d'avoir des conséquences sur sa vie économique, qui poussent gentiment une personne âgée à finir à l'EMS plutôt que de pouvoir entretenir sa vie sociale dans son quartier. Effectivement, il faudrait favoriser les échanges. Je comprends aussi que, compte tenu du nombre de logements, ce soit très difficile de pouvoir échanger les appartements.

Ensuite, Madame la magistrate, vous êtes venue avec plusieurs amendements. Dans un premier temps il nous a été indiqué que ces amendements nous avaient été adressés quelques jours avant. Il se trouve que moi je les ai reçus à titre personnel à 17 h 51, soit après le début de cette séance, néanmoins j'ai jeté rapidement un coup d'œil sur les amendements proposés et il apparaît qu'en réalité, avec ces différents amendements, vous ôtez toute substance aux modifications que nous souhaitons apporter. Pourquoi?

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale.

M^{me} Uzma Khamis Vannini. Parce que vous réintroduisez des conditions pour résilier des baux à des personnes âgées, et ça ce n'est pas admissible, de sorte que les Verts n'accepteront pas ces amendements. La seule chose qu'ils envisageront peut-être, c'est de renvoyer ce rapport en commission pour que le calcul sur le revenu déterminant unifié (RDU) y soit étudié de manière plus approfondie. Je vous remercie pour votre attention, Madame la présidente.

M^{me} Sandrine Salerno, maire. Merci, Madame la présidente. D'abord, sur les amendements: je vous entends, vous êtes très nombreuses et nombreux à dire qu'il y a beaucoup d'amendements. Certes, c'est vrai, ils sont arrivés tard, je m'en excuse, mais je le redis: vendredi, de ma messagerie, sont partis tous les

amendements pour le Conseil municipal. M^{me} la cheffe du Service du Conseil municipal a par ailleurs renvoyé toute la série des amendements aux chefs de groupe. Je le redis donc, je les ai envoyés à tout le monde, et la cheffe du Service du Conseil municipal les a renvoyés à chaque chef de groupe. Cela dit, je rappelle quand même la procédure, parce que vous en faites usage lors de toutes vos séances: lorsqu'on est sur une proposition, n'importe quel conseiller municipal et n'importe quelle conseillère municipale ou membre du Conseil administratif peut en tout temps, à l'occasion du deuxième débat, voire du troisième, amender les textes.

Je n'ai rien fait que ce que j'ai le droit de faire, et pour éviter que vous soyez mis devant le fait accompli aujourd'hui lundi à 17 h 15, j'ai pris le soin de vous envoyer les amendements vendredi. Alors il y a certains amendements qui sont arrivés trop tard. Durant la pause, certains conseillers municipaux et conseillères municipales me disaient «mais en fait le rapport de M. Gurtner a été rendu le 29 mai, vous auriez dû renvoyer début juin les amendements relatifs aux différentes propositions de la commission du logement». Ce n'était pas possible, parce que les discussions avec l'Association suisse des locataires (Asloca), qui était représentée par deux de ses membres, ont duré plus tard que le 31 mai.

J'entends la représentante des Verts qui me dit qu'elle va refuser à peu près tous ces amendements-là. C'est son droit le plus légitime, mais 90% des amendements que je dépose avec différentes variantes, c'est la pratique actuelle de la GIM, la proposition qui a été négociée avec les deux représentants de l'Asloca. Mi-septembre, un troisième avocat de l'Asloca a écrit au Conseil administratif, avec copie au Conseil municipal, cette deuxième lettre qui vous est arrivée le 10 septembre, pour vous faire part d'autres propositions d'amendements. Alors, parce que je suis fair-play, on a rencontré ce troisième avocat de l'Asloca, et on a formulé des amendements qui correspondaient aux principes qu'il défendait.

Vous avez le droit de les refuser, vous avez le droit de voter non, ce n'est pas un problème, mais si vous vous retrouvez ce soir devant une multitude d'amendements, ce n'est pas parce que tout à coup à la vingt-cinquième heure je me suis réveillée et que je me suis dit «allez, je n'ai rien que ça à faire, je vais vite faire quelques petits amendements dans tous les sens, comme ça ils ne sauront plus comment ils votent», c'est parce que ces amendements correspondent à une parole que j'avais donnée à l'Asloca.

Si j'ai bien compris, une partie à gauche de l'enceinte qui est très proche de l'Asloca et qui en est une fervente défenderesse ne veut pas les voter; libre à elle, de nouveau, ça ne me pose pas de problème. Et puis, M^{me} Richard, qui est cheffe de groupe du Parti libéral-radical, nous a dit qu'elle marchait main dans la main avec l'Asloca. Logiquement, elle devrait aussi arbitrer entre les amendements qui ont été présentés par l'Asloca. Et s'il y en a plusieurs, de nouveau, c'est parce

qu'il y a eu une première délégation qui en a proposé, et il y en a une autre, qui de son fait, seule, vous a écrit et en a proposé. Or il n'y a que nous qui avons le pouvoir de déposer des amendements. Dieu merci, parce que si en plus il y avait des tiers qui commençaient pendant nos débats à déposer des amendements... On a déjà tellement de peine à statuer que ce serait encore plus invivable.

Du coup, ce que j'ai fait, c'est que je les ai traduits en amendements, pour que vous ayez ce soir – même si c'est un peu compliqué, je l'entends, je suis tout à fait d'accord – la possibilité d'arbitrer entre les différentes propositions. Et ces propositions-là, je suis désolée, elles n'ont pas été discutées en commission du logement, parce que pour la plupart d'entre elles elles n'existaient pas au moment où la commission du logement a statué. Ça a introduit une certaine complexité, mais moi ce que je vous propose, à moins que vous ne renvoyiez tout en commission comme le suggérait la représentante des Verts, c'est que moi je vous fais le chemin, je vous explique, amendement par amendement. Après vous votez, il n'y a pas de souci.

Pourquoi est-ce que je tiens à ce qu'on fasse les choses bien et dans l'ordre, même si elles sont un peu compliquées? Parce que faire de la politique c'est aussi accepter de mettre en œuvre un cadre formel, juridique. Si je vous laisse voter dans tous les sens ce règlement, et qu'objectivement sur certains bouts il ne tient plus, comment l'administration va-t-elle le mettre en œuvre? Elle n'aura pas une base légale réglementaire solide pour le mettre en œuvre. Je suis donc bien obligée ce soir en plénière de faire ce chemin avec vous, et il n'a pas été créé pour nuire, il n'a pas été créé pour vider un texte de sa substance; je n'entends pas le vider de sa substance. Vous avez le choix: si vous le voulez vous votez, vous ne le voulez pas vous refusez. Personne ne vous oblige, le couteau sous la gorge, à décider, mais comme ça vous avez au moins de manière totalement transparente l'étendue des possibles sur ce règlement. Je vous remercie, Madame la présidente.

M. Alfonso Gomez (Ve). Dans ce débat, personne ne met en cause le rôle social indéniable des institutions de droit public, et du reste on s'en réjouit. On se réjouit que ces entités investissent, ce qui permet effectivement de garder entre autres une grande mixité dans notre ville de Genève, car comme cela a été dit précédemment ce n'est certainement pas les investisseurs privés, pour le dire ainsi, qui feraient ce travail. Il faut se rappeler du reste que ce sont d'importants membres de la droite en général, du Parti libéral-radical, du Parti démocrate-chrétien ou même du Mouvement citoyens genevois, qui sont les auteurs des attaques les plus graves contre les droits des locataires au cours de ces dernières années. La Chambre immobilière genevoise ne s'y est pas trompée, puisque dans ses recommandations pour les prochaines élections fédérales du 20,

elle recommande de voter pour les candidats libéraux-radicaux, démocrates-chrétiens, de l'Union démocratique du centre voire du Mouvement citoyens genevois, et on va en rester là...

M. Gurtner avait raison de rappeler, quand même, que certains traitements dans ce dossier ne sont pas admissibles, ne sont pas tolérables. Il y a un des aspects sur lesquels nous, les Verts, nous tenons en tout cas à mettre l'accent, c'est sur la protection que devraient recevoir les personnes âgées. La plupart des personnes âgées souhaitent, pour des raisons de santé, vivre le plus longtemps possible dans leur domicile. Devoir quitter son logement après trente ou quarante ans de vie, c'est toujours un déchirement, surtout évidemment quand on y a bien vécu avec ses enfants, qui sont partis, avec sa conjointe ou son conjoint qui pour des raisons souvent malheureuses a aussi dû partir, et on se retrouve seul, avec son quartier.

Selon la Haute école sociale de Lucerne, on sait déjà que 32% des résiliations de bail en Suisse touchent ceux qui ont plus de 65 ans, alors qu'ils ne représentent que 12% de la population. C'est cette précarisation, cette situation de mise en difficulté pour ces personnes qui nous touche, et c'est pour cela que les seniors, qui sont très vulnérables face à ce marché immobilier, devraient avoir une protection juridique spécifique. En tout cas, les Verts, nous le réclamons. Oui, il faut que l'appartement de ces gens soit protégé, que nos aînés soient logés, je dirais, mieux que les autres, parce que par ailleurs ils subissent des difficultés, parfois des violences qui sont, il faut bien le reconnaître, plus graves quand on est au-delà de 65 ans.

La GIM découvre au fil des années que des personnes ne remplissent plus les critères relatifs à son règlement, au sujet du taux d'occupation voire des revenus financiers. Ce qui ressort des auditions, et ce qui nous a choqués en tout cas en lisant les rapports, c'est que la régie ne prend pas de gants pour signifier aux personnes, souvent âgées, que leur bail pourrait être interrompu. Dans une ville et un canton où le taux de vacance se situe à moins de 0,5%, ne pas proposer autre chose, ou ne pas rassurer cette partie de la population, pour nous, c'est choquant. Et ça ne va pas que les locataires reçoivent une résiliation de bail comme préambule à une discussion. Ça terrorise la population.

La GIM oublie que derrière chaque bien qu'elle met à disposition, au-delà de ce bien il y a une vie, un réseau social qui s'est petit à petit constitué pendant des années dans le quartier, des habitudes prises, de l'entraide avec les autres locataires, bref c'est la vie. Et c'est cela que nous demandons dans cette proximité que nous défendons, que ces gens soient protégés et qu'ils aient le droit de rester dans leur logement. Il est indispensable de rechercher des solutions politiques et financières au changement d'équilibre qui est lié au vieillissement de cette population, indispensable de prendre en compte la place de nos aînés dans notre

société, la dimension de la vie sociale qu'ils représentent et surtout leur sécurité, au sens large. Il est donc indispensable – c'est la position des Verts – que la Ville de Genève soit à la pointe de la protection des locataires, et particulièrement des seniors locataires de la GIM. C'est la raison pour laquelle nous voterons ces projets de délibérations et que nous ne voterons pas les amendements.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, honnêtement je dois dire que je me pose quand même des questions par rapport aux débats qui ont eu lieu à la commission du logement, auxquels je participe puisque j'en suis membre. On aurait dû aboutir à une seule proposition, et non à quatre projets de délibérations – la résolution est à part. En effet, si on vote le projet de délibération PRD-173, je l'ai déjà dit tout à l'heure mais apparemment ça n'a pas été compris par certains, les autres sont obsolètes. On ne va pas voter le projet de délibération PRD-173, puis le projet de délibération PRD-174, qui traitent du même sujet, etc. Je crois que ce serait logique.

Par rapport à la problématique du RDU, qui a aussi été évoquée, je vous rappelle quand même que pour que la Ville de Genève, qui est une commune, obtienne tous ces documents, il faudrait modifier le droit fédéral, on l'a déjà dit. Autrement, vous allez me dire que les personnes qui reçoivent leur RDU peuvent fournir ce document à la Ville de Genève, mais c'est RDU -2, cela reflète la situation d'il y a deux ans. Si vous voulez avoir quelque chose qui est actualisé, c'est le RDU 0 qu'a l'administration cantonale, mais à l'heure actuelle les communes n'y ont pas accès. On doit changer la loi fédérale et le droit cantonal.

Nous n'entrons donc pas en matière sur cette problématique tant que le droit fédéral et cantonal n'aura pas changé, parce que ça n'a pas de sens de se baser sur un document qui a deux ans de retard – que ce soit dans un sens ou dans l'autre! Cela peut être à la baisse comme à la hausse. Autant continuer comme maintenant en attendant ces changements. Au niveau fédéral, il paraît que le processus est engagé, mais je dois dire que ça fait un an qu'on dit qu'il est engagé. Pour l'instant, il n'y a encore rien qui s'est fait. Ça c'est pour le RDU.

Maintenant c'est vrai qu'on a reçu ces amendements, moi je les ai reçus le 10, une partie des amendements en tout cas – je parle du projet de délibération PRD-173, parce que pour moi c'est celui qui tient la route; nous, on pourrait l'accepter, mais l'alinéa 2 ça se discute. Moi, je crois que le plus raisonnable, Mesdames et Messieurs, quoi que vous en pensiez, c'est de renvoyer tout ça en commission, et la commission du logement, qui ne siège pas parce qu'elle n'a pas d'objet, sera bien contente de siéger et de traiter ça rapidement, et dans trois semaines, puisque entre-temps il y aura les vacances scolaires, elle reviendra devant ce Conseil municipal avec un rapport oral sur ces amendements qui viendra en complément du rapport complet de M. Gurtner. Autrement on ne va

pas s'en sortir. On va passer notre soirée, pendant cette séance extraordinaire, à traiter de ça. On n'aura traité ni les urgences ni d'autres points à l'ordre du jour. Madame la présidente, je fais la proposition formellement, et je vous demande de la mettre au vote, de renvoyer tout ça à la commission du logement. Merci.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Pour votre demande, vous devez faire une motion d'ordre, sinon je ne peux pas la faire voter. (*Brouhaha.*) Vous avez entendu, Monsieur le conseiller municipal? La parole est à M. Souheil Sayegh.

M. Souheil Sayegh (PDC). Merci, Madame la présidente. Je pensais conclure comme M. Sormanni, et finalement je vais développer et conclure de la même manière, forcément... Juste pour synthétiser et résumer le débat pour les personnes qui prennent le débat en deuxième partie, on leur refait le film des deux heures précédentes: on parle des projets de délibérations qui s'inscrivent dans le cadre de la pénurie de logement en ville de Genève et plus particulièrement des logements qui concernent la GIM et les personnes défavorisées, âgées ou en situation précaire. Ça, c'était les deux premières heures et demie tout à l'heure. Tout ça s'inscrit dans l'ADN du Parti démocrate-chrétien, à savoir les logements et les familles qui les occupent. Ces propositions ont eu au moins le mérite d'apporter une transformation plus humaine et transparente des méthodes de résiliation des logements occupés, malgré le contexte politique de leur époque, déposées en pleine campagne pour le Conseil d'Etat. Il y avait donc quand même un petit peu d'humanité derrière l'idée du dépôt de ces projets de délibérations et de cette résolution.

Le Parti démocrate-chrétien regrette cependant de refaire le débat en plénière – on a fait ça de 17 h 30 à 19 h 30, et on continue – et remercie le Parti libéral-radical d'avoir simplifié au moins une proposition, à savoir celle de l'âge d'acquisition, ou d'impossibilité de résilier des contrats en faisant passer de 70 à 64 et 65 ans en fonction du genre des personnes concernées. Comme tous les groupes, on doit déplorer l'envoi à la dernière minute, presque, des propositions de M^{me} Salerno, mais on reconnaît qu'il s'agit d'une tentative de synthèse, en collaboration avec l'Asloca, ne défavorisant pas au final les locataires de la GIM et qui s'inscrit dans la suite de nos débats de commission.

Si j'ai bien compris, et pour que les gens comprennent bien, aujourd'hui on parle de 40 cas environ sur 5000 contrats qui lient la Ville à leurs occupants, et qui vont nous occuper certainement lors d'un deuxième et peut-être d'un troisième débat – loin de moi l'idée de sous-entendre que ces cas-là ne méritent pas qu'on s'y penche. Je comprends qu'au final on puisse protéger les occupants

de ces habitations, c'est tout à fait légitime, surtout qu'il s'agit de personnes âgées, en situation précaire, peut-être malades. C'est une humanité totalement défendable et qui fait les valeurs de notre parti. Mais qu'en est-il au final des personnes en attente de logements et qui peuvent par exemple prétendre à des logements actuellement sous-occupés et qui pourraient être occupés par ces personnes qui les attendent justement?

C'est pourquoi ce débat a été nécessaire. Il nous a occupés pendant neuf séances en commission et j'ai l'intention de demander une dixième séance de commission à la fin de mon discours. Pour permettre à l'ensemble des personnes courageuses qui nous suivent encore lors de cette deuxième partie de soirée depuis chez elles, et pour rendre la situation plus claire aussi à une partie d'entre nous, j'imagine, on proposera le renvoi en commission des textes soumis au vote. Comme ça on reviendra avec une synthèse plus lisible, et je rebondis sur ce qu'a dit M. Sormanni, pour une majorité d'entre nous. Si le renvoi ne devait pas être accepté, on soutiendra les projets de délibérations tels que sortis de commission, peut-être à l'exception de la résolution R-223 qui finalement enfonce des portes ouvertes et rejoint en fait toutes les autres, ne serait-ce que pour la sécurité de nos seniors.

On se réjouit déjà, lors du deuxième débat, des explications de M^{me} Salerno s'agissant de ces amendements. Cela nous permettra aussi d'éclaircir la situation pour celles et ceux d'entre nous qui n'ont pas totalement assimilé. Je proposerai donc, Madame la présidente, pour rejoindre M. Sormanni, de renvoyer les propositions en commission du logement.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Nous sommes justement saisis d'une motion d'ordre de M. Sormanni demandant l'arrêt des débats et le renvoi en commission. Vous voulez commenter davantage, Monsieur Sormanni? (*Refus de M. Sormanni.*) Je fais donc voter votre proposition d'arrêter les débats et de renvoyer ces objets en commission du logement.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 40 oui contre 28 non (1 abstention).

- 5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 janvier 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 908 700 francs brut destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augustins, dont à déduire une recette totale de 50 000 francs (participation FSAP liée au concours d'aménagement et participation des propriétaires des biens-fonds), soit 858 700 francs net (PR-1338 A)¹.**

Troisième débat

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). Je vais être court; ça changera de mes pré-décesseurs qui ont pris la parole... Ça a duré plus de deux heures, c'est quand même incroyable, pour renvoyer ça en commission... bref! Concernant la place des Augustins, il est clair qu'il faut l'aménager, ça c'est sûr que ce n'est vraiment pas l'idéal, mais mais mais... il faut laisser la rue qui se trouve derrière la place des Augustins – pas la rue de Carouge, mais l'autre, la rue Prévost-Martin, sauf erreur, parce qu'il faut un accès à la rue Verte, à la rue de la Colline, etc., y compris pour les pompiers. A la commission, la majorité, n'étant pas de mon côté – et, vous voyez, je ne donne pas trop de détails –, a voté pour ne pas entendre les pompiers.

Je trouve que c'est une erreur qu'il y a aujourd'hui. La sécurité en ville de Genève est importante et on ne peut pas fermer certaines rues au détriment du déplacement des pompiers en cas d'urgence. Sans parler du fait que dans cette petite rue, il y a une entreprise que je ne citerai pas qui est pour les ambulances qui pratique cet itinéraire assez souvent, parce qu'elle passe par la rue des Pitons, etc., pour ceux qui connaissent. La plupart d'entre vous, je pense, ne connaît pas tout de ce quartier, mais il est clair qu'on peut rendre piétonne cette petite rue à 20 à l'heure, mais en ayant la possibilité que les véhicules puissent passer. Il y a aussi l'Ecole internationale qui se trouve là, où je pense qu'il y a souvent du trafic, des camions, des camionnettes, pour les usages du maintien et de la fonction de cette grande école qui est connue de tous.

Je veux bien voter l'aménagement de la place des Augustins, Mesdames et Messieurs de la gauche, de la droite et du centre, mais j'aimerais qu'on conserve cette petite rue de façon qu'elle soit praticable et qu'on ne la ferme pas totalement ni qu'on mette des bornes rétractables, ces bornes qui à l'heure actuelle font l'objet d'autres motions ou propositions ou d'amendements et ne sont vraiment pas l'idéal vu où on les a déjà placées. Je vous en prie, Mesdames et Messieurs, votez en âme et conscience et pensez à l'avenir et non pas à vous-mêmes, mais

¹ Rapport, 1870.

pensez à nos enfants, à nos petits-enfants, etc. Il faut faire des choses intelligentes dans l'aménagement de notre ville. Je vous remercie.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Juste pour resituer, Monsieur Pastore, vous n'êtes pas sur le bon débat. Le débat d'aujourd'hui porte sur la proposition qui est faite d'aménager la place des Augustins. Je vous rappelle que le Conseil municipal a déjà voté une motion m'encourageant à analyser la question de cette rue qui jouxte la place des Augustins. Il n'y a pas de volonté de ce Conseil, en tout cas dans sa majorité, de faire en sorte de lier les deux objets. Malheureusement on a dans ce Conseil une fâcheuse habitude de lier un certain nombre de projets. Là, il n'en est pas question.

Le seul enjeu de ce troisième débat, c'est de savoir si l'amendement des Verts qui consistait à faire en sorte de ne plus couper d'arbres devait figurer comme un article supplémentaire. Cela a été refusé par ce Conseil. De toute façon la majorité votera cet aménagement de la place des Augustins qui le mérite bien, et c'est surtout les habitants de ce quartier qui méritent cet aménagement. Ça fait des années que c'est une place crapoteuse, pour ne pas dire autre chose. Nous allons la transformer en un petit square, du genre square parisien. Un concours de projets a été organisé et tout le monde est acquis à cette idée. On a rénové le petit édicule qui se trouve au centre de cette place.

Dans ce troisième débat, le seul enjeu c'est de savoir si on vote une recommandation; j'espère que les Verts proposeront cette recommandation puisque leur amendement pour un article supplémentaire a été refusé. Evidemment, je me tiendrai à cette recommandation si elle est votée, c'est-à-dire que je ferai réexaminer l'ensemble de ces arbres, qui sont des êtres vivants, Mesdames et Messieurs, contrairement à ce qu'a prétendu à la Télévision suisse romande un conseiller d'Etat dont je ne donnerai pas le nom et qui ne s'est pas aperçu que biologiquement les arbres sont des êtres vivants. (*Exclamations et commentaires.*) Il faut le dire et le répéter, ce sont des êtres vivants, ils ont une capacité réactive, ils sont dans des processus et ils connaissent très bien la manière de se protéger de leur environnement. Ce sont des êtres vivants, au sens biologique du terme. (*Commentaires.*)

Toujours est-il que je vous recommande, Mesdames et Messieurs, de ne pas mélanger les débats et de vous en tenir à l'aménagement de la place des Augustins et à la question de savoir s'il faut réexaminer l'état de ces arbres à la lumière de nos connaissances actuelles puisque ce projet date d'un certain nombre d'années. (*Brouhaha.*) Je vous remercie de votre attention.

M. Pascal Holenweg (S). Les grands esprits se rencontrant dans les soirées du Conseil municipal... Je tombe d'accord avec deux des déclarations du conseiller administratif qui viennent d'être faites. La première, c'est que les arbres sont des êtres vivants, comme les conseillers municipaux, enfin la plupart d'entre eux du moins, et la deuxième c'est que la proposition des Verts d'insérer l'interdiction d'abattre des arbres dans le projet doit être transformée en recommandation, de la même façon que la motion M-1458 que nous avons votée dans une séance précédente s'opposant à tout abattage d'arbre contenait des exceptions possibles en cas de danger et en cas de maladie des arbres.

Il ne convient donc pas d'insérer dans un projet d'aménagement une condition absolue de non-abattage d'arbre. Il convient en revanche de se référer à la position que nous avons prise à la quasi-unanimité d'opposition d'abattage d'arbres quand il n'y a pas une situation d'urgence qui le commande. Je propose donc, si les Verts ont redéposé leur proposition d'amendement et d'insertion d'une interdiction des abattages dans le projet lui-même, de transformer cette proposition en une recommandation faite au Conseil administratif, qui vient de nous déclarer qu'il suivrait cette recommandation, puisque cette recommandation suit elle-même un vote du Conseil municipal d'il y a un mois à peu près.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Le bureau a décidé de clore la liste. Je donne maintenant la parole à M. Alfonso Gomez.

M. Alfonso Gomez (Ve). Merci, Madame la présidente. Je dois dire que je ne comprends pas très bien mais bon, question de tactique, on fait une recommandation, sachant qu'une recommandation ce n'est pas contraignant. Or nous avons voté la motion M-1458 qui demande un moratoire sur l'abattage d'arbres sauf évidemment pour des raisons de sécurité ou si ces derniers s'avèrent malades. Sur la base de cette motion, notre amendement a toute sa raison d'être, à savoir que si effectivement les autorités estiment et prouvent que ces arbres sont mourants, à ce moment-là elles seront à même de les couper. En tout cas, la dernière fois, le magistrat disait qu'ils étaient rabougris et nous recommandait d'aller les voir; nous y sommes allés et nous n'avons pas tellement eu l'impression que c'était le cas, ou alors nous n'avons pas la même définition du mot «rabouгри». Ça, c'est pour la motion M-1458.

Moi, je trouve que de dire «si vous voulez vous les abattez, si vous ne voulez pas vous ne les abattez pas» ce n'est pas responsable. Une volonté claire a été manifestée par ce plénum et il faut simplement que ce dernier assume ses décisions. Nous sommes en urgence climatique; nous tenons à conserver notre zone arborée et nos arbres pour les raisons qui ont été définies et qui ont été explicitées

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

lors de la présentation de cette motion. Je pense surtout qu'à la place des Augustins ce n'est quand même pas le treizième travail d'Hercule de pouvoir conserver ces arbres, c'est un minimum!

Et puis, même si ce n'est pas le sujet, venir nous dire que les rues, les places ou les zones piétonnes c'est une contrainte à la sécurité, alors là c'est vraiment le summum de ce que l'on peut entendre dans ce plénum. Que je sache, Times Square est une zone piétonne; eh bien, les services de secours y ont accès et, lors des récents événements – on pensait qu'il y avait eu des attentats –, il n'y a pas eu des problèmes. Une ville en Espagne, en Galice, qui s'appelle Pontevedra, de plus de 50 000 personnes, est piétonne dans tout le centre, et je peux vous assurer que les services de secours et les pompiers y ont accès. Ce n'est donc vraiment pas un argument, mais une manœuvre dialectique et dilatoire pour toujours se battre contre le sens de l'évolution des villes et leur piétonnisation. Les Verts, Mesdames et Messieurs, vous recommandent donc de voter la recommandation, bien sûr, mais d'abord l'amendement, parce que c'est une volonté claire qu'exprime ce plénum sur la protection de nos arbres. Je vous remercie.

M. Ulrich Jotterand (S). Je crains de nouveau que le débat ce soir reprenne les mêmes chemins tortueux que la semaine passée, et je dois dire que je dois présenter mes excuses à mes camarades de parti ainsi qu'à mes camarades de l'Alternative, parce que j'ai été source de confusion lors du vote la semaine passée. Alors, pourquoi? Tout simplement parce qu'il y a eu une confusion entre la motion M-1278, qu'on a déjà votée ici avec une recommandation dont on a déjà parlé, et cette proposition, qui comprenait la même recommandation. Pour nous socialistes il est très clair que nous allons voter cette proposition, c'est absolument nécessaire.

C'est également absolument nécessaire qu'il y ait cette recommandation qui est simplement une mise en cohérence de la motion M-1278 avec cette proposition. Le dernier point important, c'est que contrairement à ce qui est avancé par certains il ne s'agit pas d'empêcher par exemple les Transports publics genevois (TPG) de circuler, il ne s'agit pas d'empêcher les secours d'accéder à quelque immeuble que ce soit dans cet espace, il est tout simplement indispensable, et c'est ça le sens de la recommandation, d'étudier la faisabilité d'une piétonnisation saisonnière ou pérenne de ce bout de rue qui jouxte la place des Augustins.

Ce n'est rien que ça: une étude de faisabilité. Alors avant d'avoir des avis définitifs sur l'accès des TPG ou des secours, il faudrait peut-être faire preuve d'un petit peu de raison et se dire que des professionnels peuvent étudier la question et informer les commissaires et les conseillers municipaux de leurs conclusions.

Sur la question des arbres et de la proposition d'intégrer ce nouvel article 5 dans la proposition, disons simplement que les socialistes ne l'accepteront pas, comme cela a été dit. J'aimerais aussi rappeler, et l'ensemble des commissaires de la commission doivent s'en souvenir, que nous avons entendu un chef de service parler de ces questions d'arbres; si le béotien peut voir parfois un arbre malade, il y a des maladies d'arbres qui ne sont simplement pas décelables à la vue, comme ça, de l'arbre en question. Je crois qu'il faut aussi là raison garder et ne pas intégrer cet amendement dans la proposition. Voilà, j'en ai terminé; merci, Madame la présidente. (*Applaudissements.*)

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Pour répondre à mon préopinant, M. Jotterand, le Service des espaces verts nous a effectivement expliqué qu'il y a différentes maladies d'arbres. Quand les champignons les grignotent de l'intérieur, que le tronc est coupé et qu'il ne reste que la base, on peut voir quand même qu'il avait été malade et ça peut se vérifier. En revanche, quand on passe devant un tronc par terre et qu'il a l'air sain, on peut se poser des questions et se dire qu'on aimerait des explications.

On peut regretter que la Ville ne communique pas, en fait, sur ces abattages. On pourrait avoir juste un panneau simple à côté d'un tronc coupé, qui donnerait pour explications «risque de tomber sur quelqu'un après la foudre» ou «mangé par les champignons». Peut-être que ça aiderait les personnes qui s'inquiètent de toutes ces coupes d'arbres s'il y avait une précision, si c'était expliqué un tout petit peu. J'imagine que la Ville peut faire ça. Cela, c'est un regret qu'on a.

Ce sera ma collègue qui parlera de notre amendement qu'elle vient de déposer; M. Holenweg parlait d'un sous-amendement transformé en recommandation, mais c'est ma collègue qui vous précisera tout ça.

J'aimerais juste revenir au texte de base et au rapport sorti de commission, et rappeler que ce texte a été voté à l'unanimité des commissaires. On était quand même assez tous d'accord sur le fond, sur le fait qu'il faut refaire cette place. La motion était acceptée – je parle de la motion M-1278 qui a été acceptée – et la recommandation de la lier avec ce projet a aussi été acceptée. Tout ça a donc été accepté dans l'unanimité la plus grande et la plus belle en commission. Je vous remercie de continuer dans cette voie.

M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve). Je commencerai tout d'abord par une définition du Larousse de l'être vivant: c'est «un être organisé, présentant ou ayant présenté les caractères de la vie et susceptible d'être classé en espèces et en groupes (animaux, végétaux, unicellulaires)». Animaux et végétaux, je vois bien; unicellulaires, je ne m'avancerai pas trop... S'agissant maintenant de notre

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

amendement, je précise que nous savons maintenant depuis quelque temps, car la société civile s'y est intéressée de beaucoup plus près, que des abattages d'arbres avaient lieu, sur des motifs pas toujours très compréhensibles. Était notamment invoquée la dangerosité des arbres, alors que ceux-ci étaient en parfaite santé, pour des raisons variées et diverses.

Aussi, c'est une réelle préoccupation des Verts maintenant, que nous voulons poser dans un texte concrètement, car nous savons très bien que s'il y a des exceptions de dangerosité, elles peuvent être appliquées. Néanmoins le texte doit être très clair, puisque selon la clause d'urgence et le degré de nécessité, un arbre peut toujours être coupé mais cela demandera plus de vigilance et il faudra être sûr que celui-ci est vraiment dangereux et qu'il n'est pas juste gênant parce qu'il ne convient pas à la place qui doit ressembler à celle de Paris. Aussi, je vous invite à soutenir cet amendement, et nous demandons bien évidemment un vote nominal sur le tout.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ensemble à gauche soutient bien sûr l'aménagement de cette place, qui joue un rôle dans la vie sociale de ce quartier populaire, comme lieu pour se reposer et comme lieu de verdure au centre-ville. Vu son état actuel, il est indispensable de la rénover. Il faut absolument qu'elle soit de nouveau accueillante et conviviale, et là-dessus on avait vraiment un vote à l'unanimité. C'est aussi à l'unanimité que la commission avait décidé d'ajouter un premier amendement afin de lier la réalisation de cette place à une réflexion faite dans le cadre de la motion M-1278.

Cette motion demandait d'envisager d'élargir le périmètre au tronçon de la rue Prévost-Martin, entre la place des Augustins et la rue John-Grasset, et d'étudier une fermeture, éventuellement saisonnière, de ce tronçon. Ça comprend forcément des études, une collaboration avec les TPG et avec le Canton; ça implique aussi nécessairement une validation par le Département des infrastructures, un aménagement léger provisoire et ensuite une évaluation. Ce n'est donc pas une décision d'un projet déjà tout fait, mais plutôt l'entrée en matière sur une ouverture pour la suite. Cette recommandation avait aussi été acceptée à l'unanimité de la commission. Enfin, nous sommes aussi en faveur d'intégrer la question des arbres dans ce projet. Merci donc de voter cette proposition de réalisation de la place avec l'amendement et la recommandation.

M. Pierre Gauthier (HP). J'étais malheureusement absent lors des premier et deuxième débats; je le regrette mais c'est ainsi. Le problème que pose ce projet est celui, général, du peu de cas que nos autorités font de notre patrimoine arboré. Je lis par exemple dans le texte que les arbres seront, je mets des guillemets,

«revitalisés», car certains présenteraient un état sanitaire inquiétant. Si je me souviens bien, lors de l'aménagement calamiteux de la plaine de Plainpalais, tous les arbres étaient malades à cette époque-là. Il fallait les tronçonner rapidement et à la demande de certains conseillers ou conseillères municipaux, une contre-expertise a eu lieu, une contre-expertise sérieuse, qui a démontré que ce n'était absolument pas le cas. Nous devons donc prendre avec des pincettes très longues les affirmations du Conseil administratif en charge – petite parenthèse, les derniers événements qui se sont déroulés au Grand Théâtre ont démontré qui affirme des élucubrations et qui rappelle des évidences et des informations qui se sont hélas vérifiées; parenthèse fermée.

Si j'ai bien lu, le terme de «revitalisation» signifie en fait qu'il faut abattre trois arbres sur six et replanter des massifs arborés taillés en plateau – je cite. Une collègue, lors d'un précédent débat, regrettait qu'aucun membre de ce parlement n'ait de connaissances en botanique ou en biologie végétale; qu'elle se rassure, il n'y a pas que des avocats dans ce parlement, et certains d'entre nous ont effectivement étudié la botanique et la biologie végétale.

Le problème récurrent, c'est que l'on abat aujourd'hui à Genève, systématiquement, des arbres centenaires, pour les remplacer par des jeunes arbrisseaux plantés non plus en terre, mais dans des godets qui font au minimum $9\text{ m}^3 - 9\text{ m}^3$, c'est 3 m sur 3 m, sur 1 m de profondeur. Si vous regardez un arbre, vous devez comprendre que sa couronne, c'est-à-dire son système de branches et de feuillage, occupe un volume quasiment identique à celui de son système racinaire. Si on plante des arbres dans des godets, que ce soit des godets en surface ou des godets sous la surface, jamais l'arbre planté ne pourra atteindre un volume de couronne suffisant pour jouer son rôle de climatiseur naturel. Vous savez qu'un arbre remplace avantageusement 10 à 20 climatiseurs dans le cas de villes et lorsque nous sommes à des pics de températures très importants.

Récemment, on a vu à Lausanne que la petite forêt du Flon a été sauvée. Lors de contrôles qui ont été faits, dans la rue en plein été il faisait 36 degrés, et dans la forêt il faisait 28 degrés. Les arbres participent au rafraîchissement de l'atmosphère et, si on plante à la place des buissons ou des massifs, dans des godets en plus, taillés en plateau, on va perdre la moitié de la capacité de climatisation de cette place. Il s'agit donc de protéger à tout prix ce qui est protégeable, et ce qui doit être protégé.

Nous avons voté il y a un mois le principe d'un moratoire pour l'abattage des arbres et ce n'est pas aujourd'hui, un mois après, alors que l'encre de ce vote n'est pas encore sèche, que l'on va déchirer cette belle proposition. Il faut donc soutenir l'amendement des Verts. On sait ce que fait le Conseil administratif des recommandations: il n'en fait rien. Il faut que ce soit un article contraignant dans ce projet de délibération. Je vous remercie, Madame la présidente.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Moi je considère que la législature qui est en train de se terminer est une législature foutue, où on a vu toutes sortes de malhon-nêtetés, de manque de bon sens, de mensonges, qui se sont succédé. Je voudrais souligner que nous avons aussi assisté à une destruction de nos arbres et que le Conseil administratif actuel est le fossoyeur des arbres de la Ville de Genève. La place des Augustins a besoin d'être rénovée, tout simplement parce qu'elle n'a pas été entretenue pendant plusieurs décennies.

Une voix. Bravo!

M^{me} Danièle Magnin. Elle était certes un peu plus vaste dans le passé. On a construit l'immeuble qui abrite aujourd'hui l'Ifage; certes ça en a pris une partie. Cependant il y avait un kiosque à cet endroit-là, dans l'édicule en pierre grise, je me le rappelle bien. Il y avait peut-être aussi un WC, je n'en suis plus tout à fait certaine. Lorsqu'on a supprimé cela, on a fait en sorte que ce lieu devienne en quelque sorte abandonné. On a vu une population, qui n'était pas habituée à ne pas marcher sur les pelouses, les piétiner, se créer des propres chemins, aplatir la terre, la tasser de telle sorte qu'au bout d'un moment plus rien ne pousse. On y avait un certain moment installé une espèce de pigeonnier, pour que l'on puisse retirer les œufs de pigeons afin de diminuer leur population. Même ça, ça n'a pas été suivi, et finalement le pigeonnier a été enlevé.

Pour le Mouvement citoyens genevois, il est tout à fait évident qu'il faut interdire la coupe des arbres. Mon collègue Sormanni s'est très largement exprimé sur cela. Pour ma part, je voudrais parler de cette prétendue idée de vouloir examiner la possibilité d'une fermeture d'un petit bout de la rue Prévost-Martin. Je voudrais rappeler que la rue Prévost-Martin commence à l'angle du boulevard des Philosophes et qu'elle se termine tout au bout, s'appelant pour la dernière partie rue de la Ferme; elle arrive sur la rue de la Colline. Si vous fermez ce petit bout de rue, les gens du quartier ne pourront plus circuler librement, mettons, de la place des Philosophes à la rue de la Colline, qu'ils aient besoin de toute cette distance ou seulement d'une partie, il y a plein de petites rues, il y a plein de commerces, il y a plein de petites activités artisanales, il y a des cabinets médicaux, vétérinaires, il y a des écoles; il y a toutes sortes de lieux d'activité qui ont besoin de pouvoir continuer à être desservis et pas seulement en sens unique.

L'avenue de la Roseaie, qui est au pied de la colline de Champel, va subir de grandes transformations. A cause du CEVA, on va y faire passer des lignes de bus qui n'y passaient point. La rue Michel-Servet va être en sens unique; l'avenue Beau-Séjour qui est déjà en sens unique va voir passer beaucoup plus de voitures. Le boulevard de la Cluse a déjà fait l'objet d'une de ces fermetures, que personnellement je trouve stupides, une ânerie, entre la rue Jean-Violette, la

rue de la Violette comme on disait dans le temps, et le boulevard de la Tour, ou la rue Lombard. On a fermé ce petit bout, donc on ne peut plus aller tout droit. C'est juste emmerder le bon peuple pour le plaisir! Mais ça suffit! C'est complètement idiot! Je vous rappelle qu'on a mis, n'est-ce pas, sous le règne Pagani, des bancs sans dossiers au rond-point de Plainpalais...

La présidente. On peut rester à la place des Augustins, s'il vous plaît, Madame la conseillère municipale?

M^{me} Danièle Magnin. ... mais ça va être la même chose, aux Augustins! Et c'est pour ça que je ne suis pas d'accord. On voit ce qui se passe en ce moment au plateau de Champel, alors qu'on avait de beaux espaces, des pelouses, des arbres, des séquoias plus que centenaires, tout ça disparaît au profit d'espèces de minuscules bacs en béton, dans lesquels on va planter quoi? des pâquerettes? Eh bien moi je ne veux pas que ça arrive sur une de nos dernières petites places, voilà! Et je m'opposerai en tout cas à la fermeture et je soutiendrai, nous soutiendrons, au Mouvement citoyens genevois, l'interdiction d'abattre de nouveaux arbres. A ce sujet, je voudrais encore ajouter qu'on n'a pas besoin de couper un arbre pour voir s'il est malade, il y a des méthodes, par des sortes d'échographies. Je ne connais pas leur nom par cœur, mais je sais qu'elles existent pour avoir travaillé en dendrologie, pour ceux qui croiraient que les avocats n'ont pas de connaissances en arbres – c'est une erreur, j'en ai. Merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. La parole est à M. Pierre de Boccard.

Une voix. C'est une vieille branche!

M. Pierre de Boccard (PLR). Merci, Madame la présidente. (*Remarque.*) Oui, une jeune pousse... mais je ne sais pas si on peut être positif dans cette enceinte, parce qu'il n'y a plus personne pour se battre pour des projets, pour des espaces de quartier, pour un centre de vie dans ce quartier des Augustins. Redonnons un espace aux habitants où ils peuvent vivre, pas un espace où ils ne font que passer, où tout est dégueulasse, où le bitume est sale... Enfin un endroit où ils peuvent venir avec leurs gamins et rester boire un petit verre, un petit soda, une limonade, et profiter de l'ombre qui sera amenée par les arbres qui y sont déjà maintenant et les nouveaux arbres qui seront plantés dans le cadre de ce projet. Il

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

faut quand même savoir que pour faire ce projet il va bien falloir couper ces trois arbres, sinon on bidouille le projet comme les Verts, on repart à zéro, on demande aux architectes de revenir dans cinq ans avec un projet et, parfait, on n'aura rien du tout à cette place.

L'avantage c'est de savoir que les Verts disent «les arbres méritent notre respect» – ça vient d'Antonio Hodggers, il le sait très bien et il comprend ce qu'il faut faire pour des projets. On a vu toutes les constructions qu'on a eues, les projets d'habitation; les Verts n'ont fait que de couper les arbres. Là on parle d'un projet de place où on garde des arbres et, c'est malheureux, mais on doit en couper quelques-uns pour créer une nouvelle place pour le quartier qui soit un centre, un début au développement de ce quartier et à son expansion.

Le Parti libéral-radical votera donc ce projet. Nous n'avons pas trop compris à un moment, parce qu'il y avait des histoires de recommandations et d'amendements. Pour la recommandation on s'est dit «pourquoi pas, si on peut essayer de faire quelque chose». Par contre, l'amendement c'est vraiment «on garde ces trois arbres et même s'ils sont malades on ne les coupe pas». Alors nous continuerons à aller dans le positif pour ce quartier en créant une nouvelle place des Augustins et nous refuserons la recommandation qui a été votée en commission et qui demande d'associer le projet de motion de piétonnisation de la rue Prévost-Martin avec ce projet d'aménagement. Merci beaucoup.

M. Jean-Luc von Arx (PDC). Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous voici en train de reparler de cette proposition PR-1338, qui demande un crédit de 908 700 francs moins les 50 000 francs de participation pour le concours d'aménagement, ce qui nous fait 858 700 francs net. Maintenant vous avez bien compris qu'on était uniquement sur la place des Augustins et pas encore sur la rue adjacente Prévost-Martin, sujet d'une autre motion qui est liée à cet objet, mais qui ne correspond pas au vote de ce soir, sauf si on veut absolument que ne figure aucune trace du fait que la commission a recommandé que cette étude puisse se faire.

Pour faire bref et le plus bref possible, parce que ça ne sert à rien de s'allonger, j'aurais une recommandation personnelle à faire au magistrat, M. Pagani, pour lui demander instamment de bien vouloir prendre des mesures sur la question des arbres qui revient depuis toujours, depuis Plainpalais jusqu'à aujourd'hui. Cela serait nécessaire, plutôt que de faire des bricolages d'amendements de dernière minute, que le Parti démocrate-chrétien d'ailleurs va soutenir ce soir, parce qu'il considère que le traitement des arbres doit être beaucoup plus transparent.

Lorsqu'on doit aménager une place, on peut comprendre qu'il faille peut-être creuser, déloger des arbres, les replanter ailleurs, et il faudrait qu'il y ait une

communication beaucoup plus limpide, beaucoup plus transparente et beaucoup plus claire de la part du magistrat et de ses services, notamment pour qu'on puisse avoir un suivi. Je pense que nous gagnerons tous à devenir très intelligents en matière de biologie. Malgré toutes les explications qu'on peut nous donner, il est parfois utile de donner des explications spécifiquement sur les arbres.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra donc la proposition PR-1338 et laissera la possibilité de voter à ses membres les amendements qui suivront.

M. Pascal Spuhler (HP). Beaucoup de choses ont été dites; on est en troisième débat, on est tous fatigués, mais je vais répéter quand même l'importance de cette place de quartier qui doit absolument être améliorée. Ceux qui étaient à Sion il y a deux ou trois ans, lorsque c'était M. Lathion qui présidait, ont vu des aménagements au centre-ville où on peut très bien marier le piéton et le déplacement en véhicule. Ça fonctionne très bien dans certaines villes. On peut aussi en être capables sur des petits espaces dans la nôtre, ça j'en suis persuadé, si on le veut, on peut. Quant aux arbres, il faut évidemment les maintenir; ils sont pour l'instant encore visiblement en très bonne santé, ils sont magnifiques, ils apportent comme ça a été dit de l'ombre et de la fraîcheur. Il faut les maintenir, voire en rajouter si l'on peut lorsque l'aménagement sera terminé. Je ne peux que soutenir l'amendement déposé par les Verts.

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. La parole est à M. Daniel Sormanni avant de passer au vote. Je vous rappelle, pour ceux qui ont pressé, que nous avons clos la liste. M. Pagani voudra encore s'exprimer après. Monsieur Sormanni, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Merci, Madame la présidente. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, à chaque proposition d'aménagement d'une place, d'une rue ou autre se pose la problématique des arbres, ça c'est sûr, mais aussi la problématique de la sécurité, du passage des pompiers, et nous y serons très attentifs. Dans cette proposition est émise la recommandation, qu'on ne partage pas du tout, de fermer la rue Prévost-Martin, et on sera extrêmement vigilants si une proposition vient dans ce sens, parce qu'évidemment on va s'y opposer. Maintenant on va parler un petit peu des arbres, quand même! Moi, j'avoue être surpris de cette récupération politique des arbres par certains...

Une voix. Bravo!

M. Daniel Sormanni. Je vous rappelle, parce que ça vous fait du bien de l'entendre, que le seul qui se battait sur la plaine de Plainpalais pour empêcher l'abattage de ces arbres c'est celui qui vous parle. (*Applaudissements.*) Il n'y avait pas de Vert!

Une voix. C'est vrai!

M. Daniel Sormanni. Il n'y avait pas de socialiste!

Une voix. C'est vrai!

M. Daniel Sormanni. Il n'y avait personne! Il n'y avait que nous qui étions là, et je courais après les gens qui avaient une tronçonneuse à la main! (*Commentaires.*) Et voyez-vous, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, ça c'est bien facile! Alors bien sûr qu'on va soutenir cet amendement des Verts, c'est une évidence qu'il faut protéger les arbres, surtout les arbres anciens, parce que vous pouvez planter tous les arbres que vous voulez, ils seront de toute façon petits, et effectivement comme l'a dit M. Gauthier tout à l'heure, si on les met dans des bacs ils ne vont jamais être grands. Quant à ceux qu'on plante en pleine terre, mais je ne suis pas si sûr qu'il y en ait beaucoup, ni vous ni moi ne les verrons grands. Ils resteront petits pendant longtemps, il faudra trente ans avant qu'éventuellement ils grandissent, s'ils en ont l'espace.

Un arbre c'est la vie, ça a été dit. Vous pouvez transmettre à M^{me} Khamis Vannini: j'ai aussi reçu l'article sur Facebook, c'est vrai que plus le feuillage d'un arbre est grand, plus les racines sont grandes – le rapport est direct, c'est la même grandeur. C'est clair que s'ils sont bridés ils ne vont jamais grandir, et malheureusement c'est ce qui se passe en de très nombreux endroits où on a replanté des arbres – allez, par respect je dirai des petits arbres, je ne dirai pas le mot que je dis souvent... Je crois qu'il est important aujourd'hui de faire attention à ça.

Malheureusement, on a vu il y a quelque temps la conférence de presse de M. Hodgers et de M. Barazzone, c'était assez rigolo parce qu'en plus ils étaient assis sur des troncs d'arbres coupés, c'était vraiment comique au possible, et il ne m'a pas rassuré, M. Hodgers, là-dessus, il ne m'a pas rassuré du tout! Il faudra vraiment rester attentif, vigilant dans le bon sens du terme, pour éviter ce massacre des arbres qui va continuer et que, j'espère, nous parviendrons à stopper. Je vous rappelle aussi que, précédemment – il semble, on va vérifier tout ça –, les autorisations d'abattages étaient données à la Ville de Genève, mais il n'y avait pas

de détails; c'est une autorisation annuelle, «vous pouvez couper tant d'arbres»; je l'ai vue, au moment de la plaine de Plainpalais, je l'ai vue, l'autorisation.

Alors c'est tout nouveau, ça vient de sortir, c'est frais, peut-être même que l'encre n'a pas encore séché, cette technique est désormais révolue, et à chaque abattage il y aura une autorisation. Mais vous voyez pourquoi on a abattu tant d'arbres centenaires? Autorisation générale d'abattage! Allez! On y va! Ça, c'est vraiment inadmissible. Et puis alors, au passage, bon il ne siège pas ici, mais enfin moi je m'amuse beaucoup de voir et d'entendre M. Cretegny, qui veut promouvoir une économie maîtrisée, à part ça il est très sympathique, mais en ce qui concerne les arbres de la plaine il a soutenu certains marchands qui étaient pour l'abattage de ces arbres. Il n'y avait personne avec nous pour soutenir le référendum, il y avait seulement le Mouvement citoyens genevois. Et maintenant M. Cretegny donne des leçons d'écologie partagée, mais il était pour l'abattage de ces arbres sur la plaine de Plainpalais. Stoppons cette hypocrisie! On va voter l'amendement des Verts, mais je pense qu'il était bien de rappeler quand même certaines évidences ici. Merci.

Une voix. Bravo!

La présidente. M. Pagani pour terminer, avant le vote.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, d'abord j'aimerais rectifier un certain nombre de choses erronées qui ont été dites par M^{me} Magnin. D'abord, même si elle nous a fait le scénario de la petite maison dans la prairie, toujours est-il que nous sommes dans le quartier de Plainpalais, que la place des Augustins a effectivement été un lieu convivial et qui, malheureusement, elle l'a rappelé, a été accaparé si j'ose dire par la vente d'un bout de terrain à des promoteurs. Les associations d'habitants s'y sont à l'époque opposées, mais malheureusement les promoteurs ont réussi à passer en force, grâce à l'appui du Conseil administratif d'alors.

Cela étant, il y a un petit fascicule que je recommande, y compris à M. Rodgers, c'est *Du bon usage des arbres*, paru aux Editions Actes Sud, destiné aux élus. Dans ce petit fascicule qui se lit très rapidement, on a toute une série de recommandations, notamment pour examiner l'état sanitaire des arbres, ce que j'ai fait, Monsieur Sormanni, à la plaine de Plainpalais, et ce qui m'a encouragé à les déplacer. Je vous invite d'ailleurs à aller voir la forêt que nous avons créée au Bout-du-Monde, après le pont du stade du Bout-du-Monde il y a une forêt, un terrain qui a accueilli les arbres de la plaine de Plainpalais, et ils se portent merveilleusement bien, et même mieux que sur la plaine de Plainpalais, où ils

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

étaient sollicités, empoisonnés par un certain nombre de personnes qui répandaient toutes les eaux usées des marchés pour les faire crever à petites doses, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Bien évidemment, le Conseil administratif, par ma voix, examinera avec bienveillance, comme il l'a d'ailleurs toujours fait, l'ensemble des recommandations, que l'administration a comme consigne de prendre en considération avec effets, et pas de dire «oh, c'est des recommandations, on verra ce qu'on en fait»; elle doit faire en sorte que ces recommandations soient mises en œuvre sur le terrain. D'ailleurs l'une d'entre elles va de soi, puisqu'une motion a été votée pour créer une étude sur ce bout de rue qui pourrait être le cas échéant piétonnisé à court ou moyen terme, peu importe... Nous prendrons en compte aussi la question de réexaminer l'état sanitaire des arbres, parce que, je le rappelle, ce projet date maintenant de cinq ans, et il y a cinq ans nous n'étions pas autant préoccupés de la situation des arbres.

Enfin, pour revenir sur l'intervention de M^{me} Magnin, je l'invite à l'inauguration de l'émergence de la gare de Champel et elle verra que nous aurons planté, parce que c'est ce qui se passe en ce moment, 135 arbres sur ce qui était cette prairie, ce plateau de Champel. M^{me} Magnin devrait se pencher sur l'histoire de notre région, pour constater que le rond-point de Plainpalais a été réhabilité sous une autre ère que la mienne. Je crois, mais je n'en suis pas persuadé, que ça a fait l'objet d'un concours, et c'est le projet de M. Lamunière, qui a imaginé ces bancs sans dossiers, qui a été primé. Je veux bien prendre toutes les responsabilités du monde, y compris interstellaire, mais à ce point-là c'est un peu trop. Je vous remercie de votre attention.

La présidente. Merci, Monsieur le magistrat. Nous sommes saisis de deux amendements et d'un sous-amendement. Je commence par l'amendement des Verts, qui ajouterait un nouvel article 5 à la délibération qui se compose actuellement de quatre articles, stipulant ceci: «Les arbres sur la place devront être préservés.»

Mis aux voix à l'appel nominal, l'amendement des Verts est accepté par 47 oui contre 20 non (2 abstentions).

Ont voté oui (47):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Annick Ecuyer

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

(EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Olivier Gurtner (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mîtri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté non (20):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Georges Martinoli (PLR), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (2):

M. Simon Brandt (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (9):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Nicolas Ramseier (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Jean-Philippe Haas n'ayant pas encore prêté serment.)

La présidente. Cet amendement est accepté; il devient l'article 5. Ensuite, nous avons un sous-amendement à cet article qui vient d'être accepté. Il émane de Pascal Holenweg. Je lis: «Après de mon arbre, je vivais heureux...» Vous poursuivez, Monsieur Holenweg, ou bien? (*Rires.*) «J'aurais jamais dû m'éloigner de mon arbre...» Il propose la transformation de l'amendement des Verts en recommandation.

Mis aux voix à l'appel nominal, le sous-amendement de M. Holenweg est refusé par 30 non contre 28 oui (12 abstentions).

Ont voté non (30):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Régis de Battista (S), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Pierre Gauthier (HP), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Alfonso Gomez (Ve), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Antoine Maulini (Ve), M^{me} Yasmine Menétréy (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Gazi Sahin (EàG), M. Tobias Schnebli (EàG), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M^{me} Delphine Wuest (Ve), M. Thomas Zogg (MCG).

Ont voté oui (28):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Guy Dossan (PLR), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M. Pascal Holenweg (S), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Didier Lyon (UDC), M. Georges Martinoli (PLR), M. François Mireval (S), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Jean Zahno (UDC).

Se sont abstenus (12):

M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Emmanuel Deonna (S), M. Steven Francisco (S), M. Sami Gashi (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Luis Vazquez (S).

Etaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (8):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M. Stéphane Guex (HP), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M. Nicolas Ramseier (PLR), M. John Rossi (PLR), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

La présidente. Enfin, le dernier amendement, qui est celui du Parti libéral-radical, demande l'annulation de la recommandation au projet de délibération. (*Remarques.*) Vous le retirez? Mais quelle bonne idée... Je fais donc voter la délibération dans son ensemble.

Mise aux voix, la délibération amendée est acceptée par 60 oui contre 9 non.

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 22 et suivants de la loi sur les routes du 28 avril 1967;

Proposition: travaux d'aménagement à la place des Augustins

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit brut de 908 700 francs destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des Augustins, dont à déduire 20 000 francs correspondant à une subvention de la Fédération suisse des architectes-paysagistes (FSAP) liée au concours d'aménagement et 30 000 francs pour le remboursement des propriétaires des biens-fonds pour le remplacement du raccordement au réseau public d'assainissement de l'aubette, soit un montant net de 858 700 francs.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 908 700 francs.

Art. 3. – La dépense nette prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter 350 000 francs de la part du crédit d'études voté le 27 avril 2016 (PR-1122/6, N° PFI 102.099.03) et 90 000 francs de la part du crédit du concours d'aménagement voté le 13 décembre 2011 (PR-911/8, N° PFI 102.99.01), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à épurer, radier, modifier ou constituer toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à l'aménagement projeté.

Art. 5. – Les arbres sur la place devront être préservés.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prendre en compte la motion M-1278 dans la réalisation de cette place.

Le troisième débat ayant eu lieu, la délibération devient définitive.

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

La présidente. Nous poursuivons nos débats maintenant avec les urgences. (*Exclamations.*) Nous en sommes à la cinquième motion d'ordonnement, concernant la motion M-1446, dont nous avons arrêté la discussion en cours. Je rappelle, pour les téléspectateurs qui nous rejoignent, qu'il s'agit de la motion M-1446, intitulée «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève». La liste avait été close et il restait quatre orateurs, Laurence Corpataux, Omar Azzabi, Pierre Scherb et Michèle Roulet. Je passe donc la parole à Laurence Corpataux.

6. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève» (M-1446)¹.

Suite de la préconsultation

M^{me} Laurence Corpataux (Ve). Merci, Madame la présidente. Vous l'avez compris la semaine passée, les Verts sont en faveur de l'octroi de 50 000 francs pour la prévention du racisme anti-Noirs. Je tiens à relever que nous sommes dans un canton et une ville internationaux, où la population est très diversifiée; il faut donc penser le racisme à l'échelle locale et non à l'échelle globale. Par là même il faut tenir compte notamment du contexte, de l'environnement, du genre, de la race, sans parler de la religion, afin de mettre en place des mesures de prévention adéquates pour un effet durable.

Nous savons toutes et tous que les mesures mises en place pour lutter contre la violence conjugale ne sont pas les mêmes pour les hommes que pour les femmes. Pourquoi en serait-il autrement pour le racisme? Lors de harcèlement, notamment le genre du harcelé et du harceleur, le lieu et les personnes présentes influencent le type et le niveau de violence. Pourquoi en serait-il autrement pour le racisme?

Sachant que, selon le Centre Ecoute contre le racisme de Genève, 51% des cas de victimes de racisme, soit plus de la moitié, sont liés au racisme anti-Noirs, il faut absolument octroyer un financement distinct au racisme anti-Noirs en complément de ceux octroyés à la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) et à la Coordination intercommunautaire contre l'antisémitisme et la diffamation (CICAD).

¹ Préconsultation, 1970.

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

Pourquoi un complément? Parce que ces deux associations proposent toutes deux des actions généralistes liées au racisme. Elles sont comme un médecin généraliste qui, en cas de besoin d'une prise en charge spécifique, nous enverra chez un spécialiste pour que nous ayons la meilleure prise en charge; les deux sont importants, on ne peut pas les mélanger. Pour finir, les Verts font toute confiance au Conseil administratif pour octroyer à l'association la plus adéquate cette subvention afin qu'elle soit gérée le mieux possible. Merci.

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. (*Remarque.*) Le vote nominal est demandé; très bien. La parole est à M. Pierre Scherb.

M. Pierre Scherb (UDC). Merci, Madame la présidente. La motion pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noirs en Ville de Genève semble être tout droit dans la ligne politique de l'Union démocratique du centre. Elle fait d'abord mention de l'article 261 bis du Code pénal qui punit «celui qui, publiquement, aura incité à la haine ou à la discrimination envers une personne ou un groupe de personnes en raison de leur appartenance raciale (...)» ou «qui, publiquement, aura propagé une idéologie visant à rabaisser ou à dénigrer de façon systématique les membres d'une race (...)». D'autres faits sont encore mentionnés dans cet article, qui punit à satisfaction la discrimination raciale.

L'Union démocratique du centre demande justement depuis des années de protéger les victimes et pas les délinquants, et il y a urgence. Oui, urgence. Déjà aujourd'hui beaucoup de citoyens ne se sentent plus en sécurité. Des personnes âgées et des femmes n'osent plus marcher dans les rues la nuit venue. Des jeunes gens et notamment des jeunes femmes sortant le soir sont menacés, voire attaqués physiquement. Nous soutenons donc en principe pleinement cette motion. En principe seulement, car si nous sommes entièrement d'accord de dire que nous devons agir pour garantir la sécurité en ville de Genève, nous ne perdons cependant pas de vue, comme les motionnaires l'ont fait, que les moyens de la Ville de Genève sont limités.

Souvenez-vous seulement de la réponse du magistrat Guillaume Barazzone à ma question orale du 2 octobre 2018. Je voulais savoir pourquoi la police municipale ne contrôlait pas les vendeurs de drogue afin de constater les infractions aux articles 115 à 120 de la loi fédérale sur les étrangers, car beaucoup de vendeurs de drogue ne sont pas autorisés à séjourner en Suisse. Il m'a alors répondu que le Conseil administratif avait décidé au début de cette législature déjà que cela n'était pas une priorité. Il a ainsi admis que la police municipale ne pouvait pas tout faire et que le Conseil administratif laissait la tâche légale de combattre

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

les dealers à la police cantonale. En application du même principe, l'Union démocratique du centre ne veut donc pas gaspiller les précieuses ressources qui manquent déjà cruellement à la police municipale pour accomplir les tâches qui lui sont dévolues par la loi en cherchant d'autres tâches qui sont de compétence fédérale ou cantonale.

Les motionnaires mentionnent ainsi la motion M 2263 du Grand Conseil de la République et canton de Genève. Elle est intitulée «Poursuite des efforts en matière de prévention du racisme en mettant notamment l'accent sur les différentes populations concernées par l'art. 261bis du Code pénal suisse». Cette motion cantonale du 24 mars 2015, portée par la majorité des partis représentés au Grand Conseil, a ensuite été acceptée par la majorité de la commission. Le député de l'Union démocratique du centre présent lors de ce vote l'a également acceptée.

Le combat des doublons n'est peut-être plus une priorité depuis l'acceptation de la loi sur le désenchevêtrement, la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT), surtout pour la gauche qui est toujours prête à dépenser l'argent du contribuable dans des projets souvent inutiles (*exclamations*). L'Union démocratique du centre est pour une gestion des dépenses responsable. Nous constatons donc que la Ville de Genève finance déjà des associations dont le but est justement de combattre le racisme anti-Noirs, notamment la LICRA, qui combat par ailleurs tous les racismes. Nous refusons de doter encore plus ce poste, tandis que de l'autre côté la répression manque de moyens.

Avant de terminer, j'aimerais encore me dresser contre l'amalgame que fait le Parti socialiste en accusant la droite de racisme parce que Daniel Sormanni – vous transmettez, Madame la présidente –, a osé parler des dealers africains autour et à l'intérieur de l'Usine. Il est patent qu'une telle lapalissade n'a rien à voir avec l'incitation à la haine ou la propagation d'une idéologie visant à dénigrer systématiquement une race selon les termes de notre Code pénal. Le conseiller d'Etat Mauro Poggia s'est par ailleurs clairement exprimé à ce sujet. Il a dit aux journalistes de la *Tribune de Genève*: «Il n'y a pas de directives pour sélectionner les contrevenants à la loi. Il se trouve que le deal de rue est surtout le fait de personnes d'origine africaine. Le jour où le marché sera tenu par des Scandinaves, nous arrêterons des Scandinaves.» Fin de citation.

On peut bien sûr toujours tout amalgamer comme cela a été fait par la gauche pour parler de discrimination que subissent apparemment les personnes homosexuelles ou les victimes de violence conjugale. La motion M-1446 n'en parle pas. C'est bien de racisme qu'il est question. Ne mélangeons donc pas tout. L'Union démocratique du centre donnera ainsi la suite à cette motion qu'elle mérite en la refusant. (*Applaudissements.*)

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

La présidente. Merci, Monsieur le conseiller municipal. Etait encore inscrite M^{me} Michèle Roulet, mais nous sommes saisis d'une motion d'ordre demandant la clôture du débat et le vote nominal immédiat. (*Protestations de M^{me} Roulet.*) J'entends bien, Madame Roulet, mais quand on a une motion d'ordre, elle est immédiatement soumise au vote, c'est comme ça!

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Eh bien ce n'est pas normal!

Le président. Demandez à M. Gurtner, il peut retirer sa motion d'ordre... On vote pour cette motion d'ordre!

M^{me} Michèle Roulet. Non mais c'est inadmissible! Faire voter des motions d'ordre pour empêcher les gens de parler...

Mise aux voix, la motion d'ordre est refusée par 36 non contre 26 oui.

La présidente. Madame Roulet, vous avez la parole.

M^{me} Michèle Roulet (PLR). Merci, Madame la présidente. J'aimerais rappeler que mercredi, lorsque j'ai simplement mentionné que de vouloir lutter contre le racisme en faisant une ségrégation contre les Noirs c'était créer du racisme et favoriser le communautarisme, mes propos ont éveillé de nombreuses critiques virulentes et des tollés. En conséquence, j'aimerais reprendre quelques points.

M^{me} Annick Ecuyer, vous lui transmettez Madame la présidente, est venue dire que lorsque nous, au Parti libéral-radical, dénonçons le communautarisme, c'est la peur qui nous y amène et que c'est le rejet de l'autre. M^{me} Ecuyer a fait l'éloge du communautarisme; le communautarisme serait une forme de solidarité entre gens opprimés et qui sont dans l'adversité. On peut reconnaître qu'il y a une forme de solidarité telle que la décrit M^{me} Ecuyer. Mais il y a aussi différentes formes de solidarités qui se referment sur leurs clans, leurs communautés, qui refusent les règles d'un pays et qui ne veulent pas du tout s'intégrer à un pays dans lequel souvent ils diffusent de la haine.

M^{me} Ecuyer, quand elle continue son éloge du communautarisme, clame que l'Etat ne fait pas assez pour les Noirs et qu'ils sont stigmatisés; elle ajoute «surtout par la police». Alors, à l'entendre, la police ferait du délit de faciès en effectuant des contrôles d'identité. C'est la police qui commettrait les délits. Elle

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

se permet donc, vous lui transmettez Madame la présidente, sur ce sujet du racisme, d'attaquer le corps de police dans son entier, les fonctionnaires de l'Etat qui ont prêté serment. On aura vraiment tout entendu! (*Remarque.*) La police est mauvaise, elle fait de la discrimination, par contre le Noir jamais, il ne faut pas l'attaquer; si le policier était Noir, là on aurait une position sans doute nuancée.

Cette rengaine, ou plutôt cette stigmatisation, a été reprise par M^{me} Arlotti. (*Remarques. Exclamations.*) Vous lui transmettez, Madame la présidente, que lorsqu'elle dit qu'il y a des Noirs qui vont travailler à l'Usine et qui se font contrôler par la police qui les prend pour des dealers et qui les stigmatise – ce n'est pas la couleur qui fait le dealer –, elle fait croire que lorsqu'un inspecteur de la Brigade des stupéfiants s'avise d'interpeller un homme noir, c'est qu'il est raciste, parce que tout le monde sait que la vente de cocaïne et le marché de la cocaïne, ce ne sont pas des Africains qui s'en occupent à Genève...

Enfin, M^{me} Arlotti, lorsque j'ai parlé de créer du racisme, est venue taxer mon propos de bien-pensance blanche. On peut bien dire qu'il y a des pensées qui sont peut-être molles, des pensées qui sont peut-être mal formulées, des pensées bien-pensantes, mais non, pour M^{me} Arlotti il y a des bien-pensances blanches; il faut les qualifier. Si ces discours-là ne produisent pas de la haine et du racisme, alors je ne sais pas ce qu'il faut penser. (*Applaudissements.*)

Autre intervention, celle de M. Holenweg. (*Remarques.*) M. Holenweg, vous transmettez, vous vous en souvenez, est venu dire «c'est facile» (*remarques*) – s'il vous plaît! –, «c'est facile de se contenter comme le fait M^{me} Rouillet de tenir une belle posture, des discours, une posture théorique d'une belle rhétorique. Nous les gens de gauche, les gens bons, nous ne voulons pas tenir des discours, nous ne voulons pas tenir des discours antiracistes, mais nous voulons un engagement un peu plus sérieux et concret sur le terrain, nous voulons agir.» On voit ce que ça signifie pour M. Holenweg, agir c'est délier les cordons de la bourse publique! Eh oui! C'est une chose que la gauche sait effectivement très bien faire, d'autant plus qu'il est tellement facile de dépenser l'argent des autres, en l'espèce l'argent du contribuable. (*Applaudissements.*)

Pour conclure, le Parti libéral-radical refusera cette motion, car cette demande ne repose sur aucun fondement. Pire, elle sape les priorités que s'est données la Ville de Genève en matière de lutte contre le racisme. Vouloir séparer les Noirs des autres communautés, sous prétexte que le racisme noir a des spécificités, n'est pas défendable. Ça crée des crispations, ça crée des marginalités et ça crée du racisme. Tous les racismes participent du même fonctionnement: la haine de soi, qui génère la peur de l'autre et son rejet. Pour la haine de soi, la gauche est très habile pour faire que nous puissions nous détester. Si on commence à faire des catégories, on va faire des hiérarchisations, mais où va-t-on s'arrêter? Il faudra aussi créer des associations contre le racisme pour les femmes noires, parce

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

que peut-être que le racisme envers les femmes n'est pas le même que pour les hommes!

Et puis, enfin, mettre les Noirs dans une seule catégorie, comme si tous les Noirs faisaient partie d'un bloc homogène... mais il y a certains Noirs à Genève qui sont sans papiers, d'autres qui travaillent comme hauts fonctionnaires internationaux; il y a des Noirs américains, des Noirs du Proche-Orient, des Antilles, des Indes, des métis... Il faudra faire des associations pour chacune de ces catégories... Cette motion qui parle de racisme anti-Noirs est une manière indigne de parler d'êtres humains et elle fait des amalgames qui ne peuvent que favoriser le racisme. Elle est non conforme à notre droit supérieur, qui impose de ne pas stigmatiser, et elle sera contre-productive.

La présidente. Vous devez conclure.

Mme Michèle Roulet. Je vais terminer en disant une fois de plus que la gauche, qui parle toujours du vivre-ensemble et de la cohésion sociale dans ses actions, fait tout pour favoriser les fragmentations sociales, la haine de nous-mêmes, c'est-à-dire des Blancs, des Européens, des nantis et des méchants. Pour rappel, la Ville subventionne...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale... Vous avez dépassé les sept minutes...

Mme Michèle Roulet. ... à coups de millions... – c'est ma dernière phrase, Madame la présidente – les associations Centre Ecoute contre le racisme, la LICRA, Caritas, la Croix-Rouge, le Bureau de l'intégration des étrangers (BIE), SOS Racisme...

La présidente. Je vous en prie, Madame la conseillère municipale, veuillez conclure! Vous en êtes à huit minutes!

Mme Michèle Roulet. ... et elle sous-entend qu'elles font un mauvais travail, inutile et inefficace. Elles seront heureuses de l'apprendre! Je vous remercie.

Une voix. Bravo! (Applaudissements et huées.)

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

La présidente. Je rappelle que la liste était close, mais M^{me} Annick Ecuyer qui a été mise en cause demande la parole; je la lui passe.

M^{me} Annick Ecuyer (EàG). (*Brouhaha.*) J'aimerais parler, si c'est possible! On va répondre assez rapidement... Je suis désolée que le Parti libéral-radical se sente obligé de participer au racisme anti-Noirs, finalement, parce que pour eux c'est impossible de traiter du point commun qu'il y a entre toutes les personnes noires, qui est de subir le racisme anti-Noirs. C'est *le* point commun. Vous avez parlé de communauté noire, de communauté africaine, ce genre de choses. Mais ma belle-fille est Noire, ma sœur est Noire; ma sœur est d'origine des Grisons... La réalité c'est qu'elle va subir sur son apparence du racisme anti-Noirs, elle va subir un certain nombre de discriminations, et ces discriminations ne sont pas prises en compte par les organisations existantes, qui sont actuellement financées, comme la LICRA. Le comité de la LICRA, ce ne sont que des personnes blanches. Je suis bien d'accord qu'ils luttent efficacement contre l'antisémitisme, mais le racisme anti-Noirs c'est loin d'être leur spécialité, et le racisme anti-Noirs est un type de racisme spécifique... (*Remarques.*)

Une voix. Laissez-la parler...

M^{me} Annick Ecuyer. Je peux terminer?

Des voix. Non!

Des voix. Si!

La présidente. J'ai donné la parole à M^{me} Annick Ecuyer, elle va au bout. Moins que sept minutes, Madame Ecuyer, s'il vous plaît.

M^{me} Annick Ecuyer. Oui, bien sûr! (*Remarques. Brouhaha.*) Mais j'aimerais pouvoir parler sans être coupée, merci!

Une voix. Ce n'est pas intéressant!

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

M^{me} Annick Ecuyer. Ce n'est pas intéressant, d'accord, mais ce qui est intéressant c'est de voir qu'apparemment au Parti libéral-radical on n'a pas tellement étudié la question de ce qu'est le racisme, des mécanismes du racisme et de toutes les études sociologiques qui concernent le racisme (*remarque*), parce qu'apparemment ça vous dérange de vous demander quels sont les types de racismes, quels sont les modes de lutte, quelles sont les questions d'intersectionnalité.

Quand on parle de blanchité, ce n'est pas pour faire du racisme anti-Blancs, c'est pour parler d'une situation de personnes qui ne sont pas marquées par le racisme, qui ne sont pas racisées, et qui ne subissent pas de discriminations pour ça. Ce n'est pas une question de qualité, mais effectivement les personnes racisées, dont les personnes noires qui subissent un type de racisme spécifique, sont hiérarchisées par rapport aux personnes non racisées. Le racisme anti-Noirs, ce n'est pas seulement Noir contre Blanc; ce n'est pas ça, en fait. La réalité c'est qu'il y a une partie de la population qui subit des discriminations, il y a du contrôle au faciès.

Effectivement, si on contrôle plus les personnes noires, on aura plus de personnes criminelles noires, c'est évident. Si on ne contrôle pas les personnes blanches on n'aura pas tellement de criminels blancs qui font du trafic de drogue parce qu'on ne va pas les contrôler; c'est un peu une évidence. Quand j'ai un ami qui intervient pour dire que chaque fois qu'il se pose sur un banc pour écrire des poésies – c'est sa profession, il est auteur – il se fait interpellé par la police...

La présidente. Madame Ecuyer, vous avez la parole pour avoir été mise en cause. Est-ce qu'on peut vous entendre là-dessus? (*Applaudissements.*)

M^{me} Annick Ecuyer. Je suis désolée... (*Exclamations. Commentaires.*) Je peux parler un peu? C'est possible d'avoir plus que trente secondes en continu?... Merci! (*Remarques.*)

La présidente. Je vous demande de parler de votre mise en cause, s'il vous plaît!

M^{me} Annick Ecuyer. Quand il s'agit de parler de lutter contre le racisme, on voit qui va effectivement tenter de faire quelque chose, de laisser la place aux personnes également concernées, de lutter contre ça (*remarques*) et de nous donner des pistes pour les soutenir (*remarques*), et je mentionnerais l'Union démocratique du centre, le Mouvement citoyens genevois et le Parti libéral-radical...

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

La présidente. Madame Ecuyer, vous deviez parler sur votre mise en cause et non faire un discours général!

M^{me} Annick Ecuyer. ... qui préfèrent utiliser des excuses pour ne pas soutenir la lutte contre le racisme. Il faut rappeler d'ailleurs que l'article fédéral sur le racisme est très rarement appliqué...

La présidente. Vous devez conclure, Madame la conseillère municipale!

M^{me} Annick Ecuyer. ... et qu'on peut voir des affiches aux accents très librement racistes, et qu'il y a encore énormément à faire en Suisse et à Genève. Merci. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous rappelle que la liste est close. Maintenant je fais voter le renvoi au Conseil administratif ou le renvoi en commission demandé. (*Brouhaha.*) Je vous rappelle que la liste était close. (*Remarques.*) Oui, j'allais le dire, il y aura un vote nominal.

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est refusé par 34 non contre 27 oui.

Ont voté non (34):

M. Pascal Altenbach (UDC), M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Régis de Battista (S), M. Eric Bertinat (UDC), M. Simon Brandt (PLR), M^{me} Maria Casares (S), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz (S), M. Pascal Holenweg (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Gazi Sahin (EàG), M. Pierre Scherb (UDC), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Luis Vazquez (S), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

Ont voté oui (27):

M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M. Pierre de Bocard (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M. Guy Dossan (PLR), M. Stéphane Gisselbaek (PLR), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Ahmed Jama (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Jean-Charles Lathion (PDC), M. Georges Martinoli (PLR), M. Antoine Maulini (Ve), M. Léonard Montavon (PDC), M. Michel Nargi (PLR), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M^{me} Patricia Richard (PLR), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (17):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M. Lionel Ricou (PDC), M. John Rossi (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

(Le Conseil municipal est momentanément composé de 79 membres, le remplaçant de M. Jean-Philippe Haas n'ayant pas encore prêté serment.)

Mis aux voix à l'appel nominal, le renvoi de la motion au Conseil administratif est accepté par 39 oui contre 23 non (1 abstention).

Ont voté oui (39):

M^{me} Ariane Arlotti (EàG), M. Jean-Luc von Arx (PDC), M^{me} Marie Barbey-Chappuis (PDC), M. Régis de Battista (S), M^{me} Fabienne Beaud (PDC), M^{me} Anne Carron (PDC), M^{me} Maria Casares (S), M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC), M^{me} Laurence Corpataux (Ve), M^{me} Sophie Courvoisier (PLR), M. Emmanuel Deonna (S), M^{me} Annick Ecuyer (EàG), M^{me} Hélène Ecuyer (EàG), M. Steven Francisco (S), M. Morten Gisselbaek (EàG), M^{me} Corinne Goehner-da Cruz

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

(S), M. Alfonso Gomez (Ve), M. Pascal Holenweg (S), M. Ahmed Jama (S), M. Ulrich Jotterand (S), M^{me} Uzma Khamis Vannini (Ve), M^{me} Christina Kitsos (S), M^{me} Christiane Leuenberger-Ducret (S), M. Antoine Maulini (Ve), M. François Mireval (S), M^{me} Dalya Mitri Davidshofer (S), M. Léonard Montavon (PDC), M^{me} Amanda Ojalvo (S), M^{me} Maria Pérez (EàG), M^{me} Hanumsha Qerkini (Ve), M. Lionel Ricou (PDC), M^{me} Maria Vittoria Romano (S), M. Gazi Sahin (EàG), M. Souheil Sayegh (PDC), M^{me} Albane Schlechten (S), M. Tobias Schnebli (EàG), M^{me} Brigitte Studer (EàG), M. Luis Vazquez (S), M^{me} Delphine Wuest (Ve).

Ont voté non (23):

M. Pascal Altenbach (UDC), M. Eric Bertinat (UDC), M. Pierre de Boccard (PLR), M. Simon Brandt (PLR), M. Rémy Burri (PLR), M. Jean-Pascal Cattin (MCG), M. Guy Dossan (PLR), M^{me} Daniela Dosseva (MCG), M. Stefan Gisselbaek (PLR), M^{me} Florence Kraft-Babel (PLR), M^{me} Véronique Latella (PLR), M. Didier Lyon (UDC), M. Amar Madani (MCG), M^{me} Danièle Magnin (MCG), M. Georges Martinoli (PLR), M. Michel Nargi (PLR), M. Jacques Pagan (UDC), M^{me} Patricia Richard (PLR), M^{me} Michèle Rouillet (PLR), M. Vincent Schaller (HP), M. Pierre Scherb (UDC), M. Jean Zahno (UDC), M. Thomas Zogg (MCG).

S'est abstenu (1):

M. Jean-Charles Lathion (PDC).

Étaient excusés à la séance ou absents au moment du vote (15):

M. Manuel Alonso Unica (HP), M. Omar Azzabi (Ve), M. Sami Gashi (HP), M. Pierre Gauthier (HP), M. Stéphane Guex (HP), M. Olivier Gurtner (S), M. Alain de Kalbermatten (PDC), M. Laurent Leisi (HP), M^{me} Yasmine Menétrey (MCG), M. Daniel-Dany Pastore (MCG), M. Nicolas Ramseier (PLR), M. John Rossi (PLR), M. Daniel Sormanni (MCG), M. Pascal Spuhler (HP), M^{me} Martine Sumi (S).

Présidence:

M^{me} Marie-Pierre Theubet (Ve), présidente, n'a pas voté.

Motion: des moyens supplémentaires pour renforcer
la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s

La motion est ainsi conçue:

MOTION

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de prendre en compte l'ensemble des minorités dans le cadre de sa politique de diversité et de prévention des discriminations, dont la population noire de Genève, en tête des discriminations à caractère racial depuis plusieurs années selon l'ensemble des rapports cantonaux, nationaux et internationaux sur la question;
- d'attribuer une subvention à une ou des associations compétentes et spécialisées dans le racisme anti-Noir.e.s, à la hauteur de celles déjà attribuées à des associations généralistes ou spécialisées dans le racisme anti-arabo-musulman.e.s ou l'antisémitisme.

Le Conseil administratif est chargé de prendre une mesure ou de présenter un rapport.

La présidente. Je passe aux autres urgences, mais d'abord il y a une motion d'ordre du Mouvement citoyens genevois demandant le renvoi direct et sans débat en commission des urgences restantes.

Mise aux voix, la motion d'ordre est acceptée par 37 oui contre 21 non.

- 7. Projet de délibération du 8 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna, Steven Francisco, François Mireval, Maria Vittoria Romano, Dalya Mitri Davidshofer, Martine Sumi, Amanda Ojalvo, Corinne Goehner-da Cruz, Ulrich Jotterand, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Christiane Leuenberger-Ducret, Ahmed Jama, Maria Casares, Albane Schlechten, Luis Vazquez, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vanini et Antoine Maulini: «Dans l'attente d'un véritable congé parental: améliorons le congé paternité en Ville» (PRD-239)¹.**

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- la récente décision des Chambres fédérales d'instaurer un congé paternité de deux semaines avec le vote de la loi désormais intitulée «Loi fédérale sur les allocations pour perte de gain en cas de service, de maternité et de paternité»;
- le fait que ces deux semaines de congé paternité sont financées par les allocations pour perte de gain;
- que la Ville de Genève accorde un congé paternité de quatre semaines à ses employés, financé par elle seule jusqu'à présent;
- les bénéficiaires reconnus pour la mère et pour l'enfant d'une plus grande présence et d'une meilleure implication du père dès la naissance de l'enfant;
- la volonté de promouvoir l'égalité hommes-femmes et de lutter contre les inégalités salariales;
- que les collectivités publiques genevoises ont toujours été à la pointe du progrès s'agissant de la politique familiale;
- que nous sommes toujours en attente d'un véritable congé parental,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition de plusieurs de ses membres,

décide:

Article unique. – L'article 70, «Congé paternité», alinéas 1 et 2, du statut du personnel de la Ville de Genève est modifié comme suit:

¹ Annoncé et motion d'ordonnancement, 1816.

Motion: nouvelles directives de construction pour empêcher
la formation d'îlots urbains de chaleur

¹ En cas de naissance d'un enfant, le père a droit à un congé paternité de huit semaines pour autant qu'il exerce une activité régulière au sein de l'administration municipale.

² En cas d'adoption, si c'est le père qui prend un congé adoption, la mère bénéficie d'un congé de six semaines par analogie.

Mis aux voix, le renvoi direct du projet de délibération à la commission de la cohésion sociale et de la jeunesse est accepté par 40 oui contre 24 non.

8. Motion du 11 septembre 2019 de MM. Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Régis de Battista et Daniel Sormanni: «Des poumons pour Genève» (M-1461)¹.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

Considérant:

- les effets du réchauffement climatique et constatant l'urgence climatique;
- que Genève a connu deux épisodes de canicule durant l'été 2019, qui engendrent plusieurs dangers pour la santé, notamment des coups de chaud, de l'irritabilité et une déshydratation aiguë;
- les inégalités face à la chaleur, le quartier des Pâquis ne comptant que 6% d'espaces verts et celui de la Cluse-Philosophes que 9%, tandis que le quartier de Champel-Roseaie en compte 45%;
- que la Ville de Genève est propriétaire de nombreux logements réalisés ou en projet;
- que le plan stratégique de végétalisation (PSV) ne mentionne aucunement les problématiques liées au logement,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif de proposer une stratégie 2030 pour imposer de nouvelles directives de construction qui empêchent la formation d'îlots urbains de chaleur et favorisent le refroidissement.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des travaux et des constructions est accepté par 52 oui contre 9 non (2 abstentions).

¹ Annoncée, 1306. Motion d'ordonnancement, 1817.

9. Motion du 24 juin 2019 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, François Mireval, Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Dalya Mitri, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, Emmanuel Deonna, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Luis Vazquez, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Assurons la continuité du Fonds chômage en créant un dispositif pour l'intégration socioprofessionnelle en Ville de Genève» (M-1451)¹.

PROJET DE MOTION

Exposé des motifs

En 2008, la Ville de Genève décide de restructurer le Fonds municipal de lutte contre le chômage. Quittant la logique d'aide individuelle, la commune a souhaité utiliser le Fonds chômage pour soutenir la création et la mise en œuvre de projets innovants en matière d'insertion socioprofessionnelle ayant une portée collective. Consciente du rôle qui est le sien, la Ville de Genève ne voulait pas se substituer au Canton en matière de lutte contre le chômage. Elle a donc choisi de collaborer activement avec lui en complétant son action là où il est possible de le faire ou en proposant des projets répondant à des besoins non couverts. Or, le Fonds chômage n'existe plus (suppression de la ligne et entrée en vigueur du MCH2 qui ne permet plus la création ou le maintien des «fonds») et sa dotation sera épuisée le 31 décembre 2019.

Ce n'est pas un secret, l'Office cantonal de l'emploi (OCE) l'ayant relevé à maintes reprises: le contexte du marché du travail est caractérisé par la digitalisation des pratiques de formation, de recherche d'emploi et de recrutement. Le marché du travail est également caractérisé par la digitalisation et la transformation de l'économie et des métiers ainsi que par la valorisation des compétences indigènes. Cela oblige tous les acteurs et actrices de l'insertion socioprofessionnelle à s'adapter toujours plus rapidement aux évolutions avec des moyens financiers limités. C'est seulement une collaboration interinstitutionnelle, des partenariats public-privé et l'engagement d'acteurs solidaires qui permettront d'atteindre des résultats concluants.

Considérant que:

- le Fonds chômage est devenu un acteur important de la réinsertion à Genève;
- sa complémentarité avec les autres partenaires institutionnels, comme l'Hospice général, l'OCE ou encore le Bureau d'intégration des étrangers est démontrée;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 323. Motion d'ordonnancement, 1817.

Motion: création d'un dispositif pour l'intégration socioprofessionnelle

- les dispositifs soutenus par le Fonds chômage permettent de soutenir des personnes identifiées comme particulièrement fragiles et qui se trouvent pour la plupart hors du filet social existant ou de l'aide sociale (surtout les femmes qui se trouvent plus souvent en situation de précarité et qui occupent des emplois précaires);
- le taux d'insertion des mesures déployées par les acteurs et actrices bénéficiaires du Fonds chômage avoisine les 30%, soit trois fois mieux que les 10% de l'OCE, alors que c'est un public qui cumule les obstacles pour accéder à l'emploi;
- le Fonds chômage géré par l'Agenda 21 de la Ville de Genève a permis de créer des projets et des expérimentations de toutes sortes et que les mesures restantes sont celles qui ont fait leurs preuves;
- le Fonds chômage a permis aux associations bénéficiaires de faire un important travail de mutualisation des ressources et de création de synergies pour limiter les coûts et partager les expertises de terrain,
le Conseil municipal demande au Conseil administratif:
- de créer un dispositif conforme au MCH2 qui permette de continuer à financer les projets d'intégration socioprofessionnelle en Ville de Genève, à l'instar d'autres communes dans le canton (Vernier, Meyrin, Carouge, etc.);
- d'inclure dans le budget 2020 une dotation de 1 550 000 francs pour ce dispositif.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission des finances est accepté par 45 oui contre 19 non (3 abstentions).

2098

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)

Motion: végétaliser les murs antibruit le long des voies de chemin de fer

Motion: mesures concrètes en vue de réduire la pollution
atmosphérique en milieu urbain

10. Motion du 8 octobre 2019 de M^{me} et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «De la verdure plutôt que des graffitis sur les murs antibruit le long des voies de chemin de fer» (M-1464)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- la pollution visuelle induite par les graffitis qui recouvrent nos murs et qui contribuent à l'enlaidissement de Genève;
- le danger inconsidéré qui pousse certains jeunes à franchir les murs de sécurité à proximité des voies de chemin de fer pour aller les taguer;
- que la vue de la verdure est préférable à celle des graffitis,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- de végétaliser les murs antibruit le long des voies de chemin de fer;
- d'entrer en contact avec les CFF pour entrevoir la faisabilité conjointe du projet en des lieux ciblés.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication est accepté par 30 oui contre 26 non (3 abstentions).

11. Motion du 8 octobre 2019 de M^{me} et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour des mesures concrètes en vue de réduire la pollution atmosphérique en milieu urbain» (M-1465)².

PROJET DE MOTION

Considérant:

- l'enjeu majeur de santé publique que représente la pollution de l'air et de l'environnement dans les grandes villes et son impact négatif sur la qualité de vie de la population;

¹ Annoncée et motion d'ordonnancement, 1818.

² Annoncée et motion d'ordonnancement, 1818.

Motion: maintien ou retrait des motions à la législature suivante

- la responsabilité qui incombe à l’administration municipale d’apporter des solutions pour y remédier, sans pour autant prôner un retour à l’âge de pierre;
- le manque total de dispositif existant à l’heure actuelle pour contrer ce problème qui risque de s’amplifier avec le temps;
- les récentes avancées technologiques en matière de lutte contre la pollution atmosphérique en milieu urbain tels *CityTree* ou *BioUrban*, qui ont démontré des résultats probants lors de leurs implantations à travers le monde,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d’identifier les quartiers de la ville les plus exposés à la pollution de l’air;
- d’installer des arbres-robots tels que le *BioUrban* dans les zones identifiées;
- de vérifier si les algues du lac Léman qui entraînent des nuisances pour les pêcheurs ou les baigneurs sont compatibles avec le *BioUrban*.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission de la sécurité, du domaine public, de l’information et de la communication est accepté par 48 oui contre 15 non.

12. Motion du 8 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Patricia Richard et Maria Casares: «Pour des motions en lien avec leur temps» (M-1466)¹.

PROJET DE MOTION

Considérant:

- que les motions traduisent toutes de bonnes intentions et que leurs thématiques sont souvent d’actualité lorsqu’elles sont déposées, mais ne le sont plus au moment où elles sont traitées;
- que des urgences, souvent en lien avec une actualité brûlante, ralentissent la progression de l’ordre du jour et ne permettent pas de traiter des sujets tout aussi pertinents, qui se voient ainsi repoussés dans le temps;
- que les années passant, les motions peuvent revêtir un aspect décalé et être en contradiction avec l’époque de leur traitement,

¹ Annoncée et motion d’ordonnement, 1819.

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- qu’une motion non traitée ou encore à l’ordre du jour en fin de législature soit soumise à son premier signataire avant la fin de son mandat pour décider du maintien ou du retrait de celle-ci à la législature suivante;
- que si elle est maintenue à l’ordre du jour, la motion devient alors caduque à la fin de la deuxième législature, charge aux partis signataires de la déposer à nouveau à la législature suivante.

Mis aux voix, le renvoi direct de la motion à la commission du règlement est accepté sans opposition (61 oui et 3 abstentions).

La présidente. Nous en avons fini avec les urgences. Nous reprenons l’ordre du jour à 22 h 24. (*Remarque.*) Si, si, je vous assure que c’est vrai...

13. Rapport de la commission de l’aménagement et de l’environnement chargée d’examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2018 en vue de l’ouverture d’un crédit de 578 100 francs destiné à l’amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias (PR-1334 A)¹.

Rapport de M. Ulrich Jotterand.

Cette proposition a été renvoyée à la commission de l’aménagement et de l’environnement le 5 février 2019. Elle a été traitée, sous la présidence de M^{me} Brigitte Studer, le 28 mai 2019. Les notes de séance ont été prises par M. Christophe Vuilleumier, que le rapporteur remercie pour la qualité de ses notes.

PROJET DE DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l’article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l’administration des communes du 13 avril 1984;

¹ «Mémorial 176^e année»: Proposition, 4731.

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 578 100 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 578 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 123 000 francs (PR-1054/9, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

Exposé des motifs

La zone 30 km/h du quartier des Acacias a été inaugurée en avril 2001, trois ans avant l'arrivée du tram sur la route des Acacias en décembre 2004, afin de répondre aux demandes des associations du groupe «Acacias 2000» pour modérer et sécuriser les déplacements. Elle s'intègre dans le programme de mise en zone 30 km/h inscrit au plan directeur com+munal Genève 2020. L'ensemble des rues concernées possède un statut de desserte de quartier, à l'exception de la rue Caroline et de la rue des Épinettes en réseau secondaire. La mise en place de cette zone 30 km/h a consisté principalement en:

- l'aménagement de mesures de modération, comme des avancées de trottoirs ainsi que des zones de stationnement alternées;
- la généralisation de la priorité de droite aux carrefours internes avec la réalisation d'un marquage approprié (lignes de guidage et rappel du statut de la zone 30 km/h par des pictogrammes sur la chaussée);
- la généralisation de contresens cyclables dans les tronçons de rues à sens unique disposant de gabarits de circulation suffisants.

En 2006, des aménagements complémentaires ont été mis en place, à savoir l'introduction du double sens sur la rue Caroline pour modérer les vitesses avec le trafic antagoniste, et la mise en place d'un giratoire au carrefour Grand-Bureau/Caroline pour ralentir l'ensemble des flux et fonctionner comme porte d'entrée. A noter que la rue Caroline, classée en réseau secondaire, supporte actuellement un trafic proche de 10 000 véhicules/jour en conformité avec ce niveau hiérarchique.

Un bilan du fonctionnement de la zone 30 km/h a été établi en 2007 conformément aux dispositions de l'ordonnance fédérale sur les zones 30 km/h et les zones de rencontre. Il a permis de dégager tant les apports positifs de la nouvelle réglementation que les carences ponctuelles ou plus générales auxquelles il convient de remédier impérativement. L'objectif de ce bilan a été d'évaluer l'efficacité des mesures de modération introduites, de définir les mesures d'aménagement à mettre en place à long terme, et de mettre en évidence les éléments à améliorer ou à modifier.

L'analyse de l'accidentologie a mis en évidence que si le nombre d'accidents n'a pas diminué avec la mise en place de la zone 30 km/h, la gravité des accidents a par contre baissé. Les rues du Grand-Bureau et Caroline nécessitent encore des améliorations, notamment au carrefour Simon-Durand, rue des Mouettes.

L'analyse de l'évolution des vitesses entre 2000 et 2006 a montré une nette diminution à la rue du Grand-Bureau et à la rue Caroline. Les vitesses V85 (vitesse en dessous de laquelle circulent 85% des véhicules) sont passées de 46 à 38 km/h sur la rue du Grand-Bureau, et de 45 à 38 km/h sur la rue Caroline dans le sens sud-nord. Dans le sens nord-sud, qui est un nouveau mouvement, le V85 a été mesuré à 32 km/h. Une diminution moins marquée a été constatée à la rue des Ronzades, avec un V85 passant de 39 à 35 km/h. La rue des Allobroges a vu le V85 passer de 43 à 40,5 km/h, mais des aménagements complémentaires y ont depuis été réalisés, notamment la mise en place d'un seuil au droit de l'école.

Globalement, la mise en place de la zone 30 km/h ainsi que les mesures complémentaires ont eu un effet réducteur sur les vitesses. Malheureusement, cette diminution n'est pas encore satisfaisante, puisque entre le tiers et la moitié des usagers dépassent la vitesse limite. En conséquence, un renforcement des éléments de modération doit être envisagé dans tout le secteur en complément des mesures mises en place depuis 2004.

Séance du 28 mai 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement, accompagné de MM. Nicolas Betty et Sébastien Alphonse, chef de service et adjoint au Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM), ainsi que M. Bernard Widmer, ingénieur en transports (AGCM)

M. Pagani prend la parole et déclare que la zone 30 des Acacias est chaotique, raison pour laquelle des mesures d'amélioration sont proposées.

M. Widmer présente la situation. La demande d'autorisation pour la zone 30 des Acacias est déposée. Cette zone est un cas particulier: inaugurée en 2001, elle a été chamboulée en 2004 avec l'arrivée du tram sur la route des Acacias et les aménagements complémentaires de 2006. En 2007, un bilan était réalisé; en 2012, une étude est entreprise sur les traversées piétonnes; ces dernières ont été maintenues. Entre 2012 et 2018, diverses mesures ont été mises en place en coordination avec l'association des habitants et enfin, en 2019, il s'agit de finaliser les améliorations de cette zone. Le plan de trafic démontre que la situation est restée similaire, avec le déclassement de la rue Caroline en réseau de quartier qui voit encore 10 000 passages. Cette rue est en double sens et la charge de trafic nécessite des mesures de modération. Par ailleurs la vitesse pratiquée par 85 % des automobilistes est de 38 km/h dans cette rue, et demande encore à être un peu modérée pour être satisfaisante. Tel n'est pas le cas à la rue des Allobroges. Enfin l'accidentologie indique des variabilités assez importantes, avec une tendance à la baisse, et une diminution significative de la gravité des accidents. Selon M. Widmer, il est important de porter aux pôles générateurs de piétons une attention particulière.

La proposition PR-1334 porte sur:

- le marquage du contresens cyclable sur Grand-Bureau et Gustave-Revilliod;
- l'abaissement de trottoirs et la création de bandes d'éveil systématiques;
- l'élargissement du trottoir à la rue Caroline;
- l'établissement d'un carrefour-seuil à l'intersection entre Caroline et Simon-Durand;
- la modification du stationnement en épi dans la rue du Grand-Bureau;

l'amélioration des têtes de stationnement et une augmentation de l'offre en stationnement pour les vélos et les deux-roues motorisés, l'offre pour les voitures ne bougeant pas quant à elle.

M. Widmer précise que le périmètre va donc devenir bien plus convivial qu'il ne l'est pour le moment. Il ajoute que le crédit total est de 578 100 francs TTC pour la totalité des travaux, lesquels dureraient 8 mois avec une fin estimée à la rentrée scolaire 2020.

M. Pagani ajoute que les habitants sont très demandeurs et souhaitent ardemment cet aménagement.

La présidente rappelle que le Conseil municipal a reçu un courrier de l'association des habitants des Acacias, qui demandait si un projet était prévu à l'ordre du jour à propos de ce périmètre.

Questions et réponses

Un commissaire se demande ce qui est prévu pour garer les véhicules lorsque des places auront été supprimées. M. Widmer répond que la loi stipule qu'il est interdit de supprimer des places automobiles lors de l'établissement d'une zone 30. Il remarque que les places en épi sur Grand-Bureau seront redressées, ce qui permettra de compenser les pertes éventuelles. Il conclut en indiquant que le bilan des places de stationnement est donc neutre.

Une commissaire demande si la piste cyclable de la rue du Grand-Bureau sera analogue à celle de la rue Caroline. Elle remarque que cette dernière est très bien. M. Widmer répond que la piste de la rue Caroline, derrière les véhicules, n'est pas conforme, mais plébiscitée elle a été. Il rappelle que la charge de trafic est importante dans cette rue, ce qui n'est pas le cas dans la rue du Grand-Bureau. Il précise que réaliser un aménagement en dur serait refusé et coûterait beaucoup plus cher.

La commissaire mentionne qu'il serait utile d'instaurer des systématiques pour les contresens, à savoir une piste cyclable protégée par une barrière, des places de parking ou autre. M. Widmer répond que le contresens est systématisé dans les sens uniques et il rappelle que cette mesure est vieille de 15 ans et est entrée dans les mœurs.

La commissaire demande de préciser le lien entre le tram et le passage du quartier en zone 30. M. Widmer répond que l'établissement du tram a diminué la capacité des flux sur l'axe et que des adaptations ont dû être réalisées.

La commissaire demande ce qu'il en est des blessés. Selon M. Widmer, les statistiques récentes démontrent que ce sont des automobilistes alcoolisés qui se blessent.

Un commissaire demande si des plantations d'arbres ont été envisagées. M. Widmer répond par la négative, car l'espace n'est pas suffisant. Par ailleurs, ajouter des arbres augmente la facture.

Le commissaire déclare que Lugano plante des arbres dans toutes les rues qui sont refaites afin de diminuer la chaleur en été. M. Alphonse déclare que cette zone 30 se veut pragmatique. Planter des arbres questionne le sous-sol et il rappelle que

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

pour la rue Liotard, le Conseil municipal a demandé de restreindre la dimension végétale afin de faire des économies.

Le commissaire mentionne que la problématique environnementale et végétale est à l'ordre du jour en Europe et il remarque qu'au vu des problèmes climatiques, il serait utile de faire des propositions dans ce sens. M. Pagani pense qu'il serait dès lors bon de voter une recommandation.

Un commissaire déclare que le coût semble raisonnable par rapport à d'autres projets. Mais est-il utile d'avoir deux ingénieurs pour ce projet? Et pourquoi un délai de quatorze mois pour la réalisation, c'est très long? M. Alphonse répond que la durée des travaux est de huit mois, mais la comptabilité ajoute systématiquement 6 mois. En outre ce projet implique un ingénieur en transports – il a réalisé le bilan et il propose des améliorations. Il y a un mandat d'ingénieur civil pour l'accompagnement des travaux, mais c'est un mandat assez restreint. Le commissaire demande si cela est coutumier. M. Alphonse acquiesce.

Le commissaire demande si des bornes électriques pour les véhicules électriques ont été envisagées. M. Widmer répond qu'il y a deux points de charge sur le domaine public, l'un à la rue Dancet et l'autre à la rue Hoffmann. Il s'agit d'une expérience pilote dont il faut faire le bilan. Ces points sont payants alors que les points de charge sur le domaine privé sont gratuits. Enfin le Canton étudie avec les SIG une convention afin de proposer des bornes de recharge sur le domaine public.

Une commissaire demande si ces bornes sont alimentées par l'énergie solaire. M. Widmer répond que c'est le réseau Vitale Vert qui est utilisé.

La commissaire demande à quoi correspond la ligne 4 % pour le personnel. M. Pagani répond que c'est le report de l'activité des collaborateurs sur la proposition.

La présidente demande en quoi ce projet nécessite un budget de fonctionnement. M. Alphonse répond que l'élargissement du trottoir induit un surcoût pour l'entretien. Et la dégradation dans le temps de l'aménagement est également intégrée dans le calcul.

La présidente demande ensuite si l'association des habitants a vu ce projet. M. Alphonse acquiesce. A la question de savoir si ce projet satisfait l'association, M. Alphonse acquiesce.

Un commissaire évoque la motion M-1166 renvoyée à la CSDOMIC portant sur des dépassements de vitesse à la rue Caroline. Il se demande si cette motion a eu une influence sur ce projet. M. Pagani répond que ce sont les habitants qui ont pris l'initiative de stigmatiser le comportement des automobilistes dans cette rue. Il ne sait pas ce qu'il en est de cette motion. Le commissaire répond qu'elle est en suspens. M. Widmer déclare que les dépassements de vitesse ont été relevés

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

sur un tronçon se trouvant entre une zone modérée et une zone qui doit l'être. Il ajoute que le projet répond donc à cette motion. Le commissaire demande pourquoi n'avoir rien dit à ce propos dans la PR-1334. M. Widmer répond que les sollicitations sont très nombreuses. M. Pagani observe que le rapporteur pourra évoquer ce point.

Note du rapporteur: la motion M-1166 «Pour la mise en place de radars fixes et de contrôles dans les zones 30 km/h en ville de Genève» a été traitée en commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication en 2017. Elle a été amendée et acceptée le 30 mars 2017 et invitait le Conseil administratif:

- à instaurer des contrôles réguliers dans les zones 30 km/h de la ville de Genève;
- à installer des indicateurs de vitesse dans les zones 30 km/h.

Malheureusement une transmission de rapports entre commissaires du Mouvement citoyens genevois défaillante a laissé cette motion en plan alors que le lien avec la proposition PR-1134 est évident.

Un commissaire demande pourquoi rien n'est fait pour les automobilistes et pourquoi ne pas créer un parcours fléché pour éviter la zone 30 km/h en utilisant des voies fluides. M. Widmer déclare que le système des feux essaye de diminuer le trafic dans les quartiers, tout comme les zones 30 km/h.

Le commissaire pense qu'il sera nécessaire d'éduquer les gens pour qu'un aménagement de ce type fonctionne. M. Widmer répond que la maturité d'une zone 30 km/h est de deux ans. M. Pagani rappelle que les jeunes n'utilisent plus la voiture comme objet de promotion sociale et il remarque qu'en Ville de Genève le nombre de permis de conduire diminue, tout comme le nombre d'immatriculations de voitures. Il précise que les gens marchent plus et se déplacent plus facilement à vélo que jadis et il pense qu'il faut réfléchir dans ce sens.

Le commissaire remarque que de nombreuses personnes transitent par Genève et il déclare que ces mesures ne les concernent pas. M. Pagani rappelle que le nombre de frontaliers est passé de 30 000 à 110 000 en quelques années et tout le monde n'a pas la possibilité d'utiliser des transports publics.

Prises de position et votes

La présidente demande si les commissaires ont des propositions. Plusieurs commissaires proposent de procéder au vote.

Un commissaire propose une recommandation: «Prévoir la plantation d'arbres dans le projet d'aménagement.»

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

Une commissaire demande dans quel projet des arbres ont été supprimés. La présidente répond qu'il s'agissait d'aménagements à Liotard et à la rue Voltaire.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois remarque que de nombreux commissaires sont systématiquement opposés aux voitures. Il ajoute, cela étant, qu'il acceptera ce projet. Il pense qu'il faut avoir un peu de pitié pour les automobilistes de Genève.

La commissaire des Verts déclare que son groupe est en faveur de ce projet.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre déclare que ce quartier se prête bien à l'établissement d'une zone 30 km/h. Il ajoute qu'il acceptera donc ce projet.

Un commissaire du Parti démocrate-chrétien remarque que son groupe soutiendra cette proposition. Il signale ensuite que 27,7% des familles genevoises n'ont pas de voiture et il pense que les zones 30 km/h répondent aux besoins dans les quartiers.

Un commissaire socialiste déclare que son groupe soutiendra ce projet intéressant et indispensable pour le quartier. Il rappelle par ailleurs qu'il est également nécessaire de faire des choix et donc des renoncements en remarquant que la majorité des déplacements au sein du canton sont des déplacements piétonniers et non automobiles.

La présidente mentionne que la zone 30 km/h a été instaurée en 2001 et, à ses yeux, ce projet démontre l'importance du suivi d'un tel aménagement, et permet d'affiner les mesures demandées par l'association des habitants. Le groupe Ensemble à gauche soutiendra cette proposition.

Un commissaire du Parti libéral-radical déclare que son groupe soutient également cette proposition et demande que des arbres soient plantés, et qu'une végétalisation soit prévue.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois déclare qu'il est également nécessaire de prendre en compte la qualité de vie des riverains et il pense qu'une amélioration de la qualité de vie, qui va de pair avec l'arborisation, est nécessaire. Il ajoute que son groupe soutiendra cette proposition. Les déplacements de travailleurs habitant hors du canton constituent un vrai problème et les réponses à ce problème sont encore insuffisantes.

La présidente passe au vote de la recommandation de «prévoir la plantation d'arbres dans ce projet d'aménagement». Cette recommandation est acceptée à l'unanimité, soit par 13 oui (2 PLR, 1 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 1 Ve, 4 S).

La présidente passe au vote de la proposition PR-1334, qui est acceptée à l'unanimité des commissaires présents, soit par 13 oui (2 PLR, 1 EàG, 2 MCG, 1 UDC, 2 PDC, 1 Ve, 4 S).

PROJET DE RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir la plantation d'arbres dans ce projet d'aménagement.

M^{me} Brigitte Studer, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (EàG). Le Conseil municipal avait reçu un courrier de l'Association des habitants des Acacias lui demandant d'intervenir pour améliorer la circulation à la rue Caroline en particulier pour diminuer la vitesse de la circulation dans le quartier. Une zone 30 km/h avait été installée en 2001, des mesures complémentaires introduites cinq ans plus tard, mais un radar posé par l'association avait montré des vitesses excessives. Elle attirait l'attention sur le carrefour rues Caroline et Simon-Durand, qui lui paraissait particulièrement dangereux.

La commission de l'aménagement et de l'environnement a traité cet objet en une seule séance, tellement convaincue par la nécessité de la proposition avec ses aménagements complémentaires qu'elle n'a pas jugé nécessaire d'auditionner en plus l'association. En effet, la proposition a été acceptée à l'unanimité, ainsi qu'une recommandation proposée. Voilà pour le traitement de cet objet.

M. Ulrich Jotterand, rapporteur (S). M^{me} Studer a dit l'essentiel; il y a peut-être deux ou trois petits points complémentaires à ajouter. Les mesures de modération consistent en avancées de trottoirs, en zones de stationnement alternées et en la généralisation de la priorité de droite aux carrefours. Ces aménagements complémentaires dans cette zone 30 km/h qui comprend le périmètre du quai du Cheval-Blanc, de la route des Acacias, de la rue des Epinettes et de la rue des Mouettes auront un effet réducteur sur les vitesses des automobiles. En effet, malheureusement, entre le tiers et la moitié des automobilistes dépassent la vitesse limite des 30 km/h. Il était donc nécessaire de renforcer les mesures de modération du trafic. L'analyse des accidents dans cette zone 30 km/h a montré que si le nombre d'accidents n'a pas diminué, en revanche leur gravité a très nettement baissé.

Autre point, cet aménagement, comme l'aménagement du Vidollet, s'inscrit donc dans le programme de mise en zone 30 km/h du plan communal Genève 2020. M^{me} Studer a aussi rappelé qu'il y a eu un vote unanime de la commission, sans abstention, et il faut ajouter que la recommandation de plantations d'arbres dans ce projet d'aménagement a été votée également à l'unanimité. On peut donc espérer que le débat sur cet objet sera aussi apaisé et constructif que celui qui a eu lieu en commission. (*Brouhaha. Remarques. La présidente tape du marteau.*)

Oui, il y en a vraiment quelques-uns qui ont de la difficulté à écouter; ce n'est pas étonnant...

J'aimerais enfin signaler un tout petit point: dans l'exposé des motifs du rapport sur la proposition, il est fait mention d'un plan directeur «com+munal» Genève 2020. Il ne s'agit pas d'une initiative de la commission de l'aménagement ou du département ni d'une lubie du rapporteur; il y a simplement eu, je crois, un esprit malicieux ou distrait au Service du Conseil municipal... Je vous remercie.

Premier débat

M. Pierre de Boccard (PLR). A la commission de l'aménagement et de l'environnement, nous étions convaincus par ce projet. Par contre, puisque nous parlons d'élargissement de trottoirs et de voiries, nous, au Parti libéral-radical, nous avons voulu ajouter une recommandation pour prévoir la plantation d'arbres dans le projet d'aménagement. Nous savons maintenant que les gaines techniques sont sous les trottoirs; quand vous élargissez les trottoirs, vous avez une possibilité de planter les arbres. Nous voulons donc aller dans ce sens et que dans chaque projet d'aménagement du département de Rémy Pagani, en tout cas si c'est possible, on plante des allées d'arbres ou certains arbres pour embellir les quartiers et les rafraîchir.

M^{me} Delphine Wuest (Ve). Cette zone 30 des Acacias fait partie des pionnières en la matière et mérite quelques rectifications ici. Je ne vais pas entrer dans le détail parce que mes préopinants en ont déjà parlé. Il y a effectivement quelques dérogations sur la rue Caroline, notamment, pour cette zone 30, comme de maintenir la piste cyclable sécurisée qui est très pratique, que les cyclistes aiment beaucoup, parce qu'elle se trouve entre le trottoir et les stationnements de voitures. Je parle de dérogation, parce qu'en zone 30 les cyclistes devraient rouler sur la route, comme tout autre véhicule, et les piétons devraient pouvoir traverser n'importe où, mais comme cette rue a toujours un fort trafic et des vitesses au-dessus de la limite, comme l'a dit M^{me} Studer tout à l'heure, les dérogations ont été maintenues, pour la plus grande satisfaction des habitants.

J'aimerais parler justement de la recommandation dont a parlé M. de Boccard. Effectivement, c'est la droite qui a proposé cette recommandation de prévoir la plantation d'arbres dans tout projet d'aménagement, en tout cas dans celui-là déjà et nous, les Verts, on s'en réjouit. En commission, quand ils ont posé cette recommandation, j'en ai demandé la raison; on m'a dit qu'avant c'était déjà arrivé que dans un projet on enlève la plantation d'arbres parce que ça coûtait trop cher. On

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

voit là le changement de paradigme qui est en cours et on s'en réjouit, nous, les Verts, et on vous propose d'accepter cette proposition telle que sortie de commission avec la recommandation acceptée à l'unanimité. Je vous remercie.

M. Eric Bertinat (UDC). Je vais tout de suite rassurer mon collègue Jotterand: nous n'allons pas remettre en question cette proposition, contrairement à la proposition PR-1320, sur Sécheron-Vermont-Vidollet, que nous avons votée lors des séances de la semaine dernière et qui ne nous paraissait pas du tout compatible avec une zone 30 km/h. Celle-ci, il faut l'avouer, se prête parfaitement à l'établissement de cette zone 30 km/h, nous l'avons votée en commission, nous la voterons en plénière. Nous faisons juste remarquer qu'il y a une mode dans ce Conseil municipal, qui dure depuis quelques mois et qui va vraisemblablement encore durer un certain temps, à savoir que dès qu'on va faire quelques travaux il faudra planter des arbres. Je ne sais pas si c'est faisable sur ce dossier. Le fait d'élargir des trottoirs ne veut pas forcément dire qu'on va pouvoir planter des arbres, néanmoins nous ne nous opposerons pas à cet amendement et nous voterons la proposition telle que présentée.

La présidente. Merci, Monsieur mon prédécesseur. Je donne la parole à M. Ulrich Jotterand.

M. Ulrich Jotterand (S). Merci, Madame la présidente. Mesdames les conseillères municipales, Messieurs les conseillers municipaux, nous sommes très heureux d'entendre que l'Union démocratique du centre, notamment, est d'accord avec cette proposition. J'aimerais dire que ce qui est proposé dans cette proposition est très analogue à ce qui était proposé au Vidollet, sinon l'ampleur du projet, parce que tout simplement ce qui est visé, aussi bien au Vidollet qu'aux Acacias, c'est de sécuriser la circulation, de sécuriser les piétons et aussi de favoriser le bien-être des habitants.

J'aimerais quand même revenir rapidement sur le qualificatif que m'a attribué notre collègue Eric Bertinat – vous transmettez, Madame la présidente. J'étais apparemment un Robin des Bois qui prend aux uns pour donner aux autres. Alors certes! Il faut pourtant se souvenir que Robin des Bois voulait rosser les archevêques et autres évêques qui prenaient aux pauvres pour thésauriser. Je ne sais pas si notre collègue veut prendre la place d'évêque ou d'archevêque ici, mais en tout cas il est sûr que je préfère la place de Robin des Bois!

Plus sérieusement, il est important de revenir sur les chiffres qui ont été donnés au sujet de cette modération du trafic dans les quartiers. Lorsqu'on argumente

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

sur les limites du trafic automobile, on les admet, mais je regrette que l'on prenne uniquement le point de vue des automobilistes, comme l'Union démocratique du centre, qui considère qu'on «pourrit» entre guillemets la vie des automobilistes. La question de la santé et du bien-être des habitants qui vivent dans ces quartiers est mise entre parenthèses, sinon oubliée.

A propos de l'augmentation de la population à Genève, statistiques cantonales faisant foi, si l'on prend la ville de Genève en 1990 il y avait 170 000 habitants et 203 000 en 2018 – l'augmentation moyenne est donc de 1 136 habitants par année. Pour le canton, la moyenne sur la même période est de 4300 habitants. On est très loin des 10 000 habitants promis à l'époque. En ce qui concerne les automobiles, là aussi avec les chiffres disponibles il est tout à fait intéressant de noter qu'entre 2005 et 2019 l'augmentation du nombre de voitures dans le canton de Genève, tenez-vous bien, est de 142 par an. Cela montre très clairement que l'analyse de l'Union démocratique du centre est rêvée. C'est un petit peu de la sculpture de nuages. Elle n'est pas fondée dans les faits et je pense que nous gagnerions beaucoup à nous en tenir aux faits.

M^{me} Alia Chaker Mangeat (PDC). Je vais faire très court: vous savez que le Parti démocrate-chrétien est de toute façon en général favorable à l'instauration des zones 30, dont les avantages ne sont plus à démontrer, mais il est clair que cette limitation doit souvent s'accompagner d'aménagements particuliers afin de rendre l'espace plus convivial et plus sûr. C'est le sens de cette proposition, qui répond aussi, il faut le répéter, à la demande des habitantes et des habitants de ce quartier. Le Parti démocrate-chrétien vous invite donc à donner une suite favorable à cette demande de crédit avec la recommandation de planter des arbres qui a été votée à l'unanimité en commission.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je me réjouis aussi de voir le vent qui a changé de pôle, si j'ose dire, puisque je vous rappelle qu'aux Délices l'association des habitants m'a empêché de planter des arbres au bénéfice de places de parking; ce Conseil m'a aussi retoqué la plantation d'arbres pour la rue de Lyon. Je me réjouis donc de ce changement de paradigme et, évidemment, je suivrai les indications si faire se peut.

Cela étant, je crois qu'il faut regarder les choses en face: on ne va pas planter des arbres partout. D'ailleurs on ne pourra pas, on a une telle densité dans les six quartiers qui sont les plus denses de notre ville; on est la ville la plus dense en Europe. Il y a certains quartiers de Paris qui nous ressemblent, mais à Genève on est à 3,4, c'est-à-dire 16 000 habitants au kilomètre carré, par exemple aux Pâquis

– enfin, je ne vais pas faire la conjugaison de ces problématiques, et je vois mal aux Pâquis où nous allons mettre des arbres.

On est en train d'étudier un plan fonctionnel climatique des îlots de chaleur pour savoir réellement là où il y en a, et toute une série d'aménagements sont mis en place, que ça soit des arbres, mais aussi la réfrigération avec l'eau du lac pour les appartements, par exemple, parce qu'on ne peut pas mettre des arbres dans les rues et simplement se contenter de dire aux gens qui habiteront dans les appartements «vous n'aurez qu'à sortir pour vous mettre sous les arbres». Les personnes âgées ne le pourront pas. Il faudra qu'on installe aussi de la climatisation, mais pas de la climatisation produite par des énergies non renouvelables; il faudra être intelligent.

Nous tiendrons donc évidemment compte de ces recommandations, mais nous allons les inscrire dans un cadre qui nous permette de résister à d'autres velléités, notamment de surélever les bâtiments, parce qu'il y a certains quartiers qui ne supporteront pas non seulement les îlots de chaleur, mais aussi une augmentation de la densité, puisqu'il y a une relation très claire entre la densité et les canicules vécues dans certains quartiers de manière insupportable.

Il y avait encore un sujet que je voulais aborder: la police refusait de «bûcher» dans les zones 30. Il y a une discussion au niveau fédéral au sujet du fait que quand la police installe des radars dans les zones 30, ça bûche, ça bûche, ça bûche; dans une zone 30, pendant trois semaines, ça n'a fait que bûcher. La police nous a donc demandé de faire des aménagements et, après que ces aménagements auront été validés pour leur efficacité, elle daignera bûcher les automobilistes qui font parfois 60 ou 70 à l'heure dans les zones 30.

Je crois que ça ne démontre pas le respect de la loi de la part de la police, d'ailleurs le Conseil d'Etat le sait très bien, c'est pourquoi il a invité cette sorte d'Etat dans l'Etat qu'est la police genevoise à respecter la loi, c'est-à-dire d'aller dans les zones 30 et de punir les contrevenants qui mettent les usagers en péril. Ces zones 30 ne sont pas là par hasard; elles sont là pour protéger nos enfants, c'est aussi les sorties d'écoles, c'est aussi les personnes qui vont faire leurs emplettes à la Migros et qui traversent ces rues en se sachant en sécurité et qui se retrouvent sous les roues des voitures des automobilistes chauffards. Voilà, Madame la présidente, ce que j'avais envie de dire à ce stade de nos débats. Je vous remercie de faire droit à cette proposition du Conseil administratif.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération assortie d'une recommandation est acceptée par 58 oui contre 1 non.

Proposition: circulation dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias

La délibération est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 578 100 francs, destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 578 100 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier, à laquelle il convient d'ajouter le crédit d'étude partiel voté le 21 mai 2014 de 123 000 francs (PR-1054/9, N° PFI 102.020.07), sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 10 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2020 à 2029.

Art. 4. – Le Conseil administratif est autorisé à constituer, épurer, radier ou modifier toute servitude à charge et/ou au profit des parcelles faisant partie du périmètre concerné, nécessaire à la réalisation projetée.

La recommandation est ainsi conçue:

RECOMMANDATION

Le Conseil municipal recommande au Conseil administratif de prévoir la plantation d'arbres dans ce projet d'aménagement.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

La présidente. Il est onze heures moins vingt, mais je pense qu'on peut y arriver... On va traiter le point suivant de notre ordre du jour.

14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2018 en vue du bouclement de 30 crédits d'études et de réalisations terminés ou abandonnés, structurée en sept projets de délibérations, soit:

- **Délibération I: bouclement de dix-huit crédits d'études et de réalisations terminés avec l'ouverture de douze crédits complémentaires d'un montant total brut de 14 733 326,47 francs, destinés à couvrir les dépenses supplémentaires;**
- **Délibérations II et III: bouclement de trois crédits d'études et de réalisations abandonnés sans demande de crédit complémentaire;**
- **Délibérations IV et V: bouclement de cinq crédits d'études terminés avec l'ouverture de deux crédits complémentaires d'un montant total brut de 374 441,02 francs, destinés à couvrir les dépenses supplémentaires;**
- **Délibérations VI et VII: bouclement de quatre crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire (PR-1329 A)¹.**

Rapport de M. François Mireval.

Cette proposition a été renvoyée à la commission des finances par le Conseil municipal lors de la séance du 5 décembre 2018. La commission l'a étudiée lors de ses séances des 2 et 10 avril 2019, sous la présidence de M^{me} Maria Vittoria Romano. Les notes de séances ont été prises par M^{me} Shadya Ghemati, que le rapporteur (et l'ensemble de la commission) remercie chaleureusement pour l'excellente qualité de son travail.

Remarque préalable

Vu le caractère hétéroclite de l'objet, qui comporte sept délibérations et rassemble aussi bien des crédits d'études et de constructions terminés ou

¹ «Mémorial 176^e année»: Proposition, 3929.

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

abandonnés (ayant en général été étudiés en commission des travaux et des constructions), que des crédits complémentaires destinés à couvrir les dépenses supplémentaires, et pouvant être soumis à la commission des finances, la séance s'est déroulée en deux parties: d'abord, une audition conjointe devant les deux commissions pour tous les crédits nécessitant une demande complémentaire ou suscitant des questions, puis une audition devant la seule commission des finances pour les autres bouclements de crédits.

PROJET DE DÉLIBÉRATION I

(Crédits de réalisations terminés avec demandes de crédits complémentaires)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement de dix-huit crédits d'études et de réalisations terminés, douze crédits complémentaires pour un montant total brut de 14 733 326,47 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 190 958,36 francs pour les études et la rénovation de l'immeuble situé place De-Grenus 2 (PR-31 votée le 15 avril 1997 et PR-649 votée le 11 mars 2009);
- 24 228,14 francs pour l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'école sise chemin des Crêts-de-Champel 40 (PR-949/4 votée le 15 avril 2013);
- 68 263,87 francs pour la rénovation partielle de l'Auberge de jeunesse sise rue Rothschild 28-30 (PR-668 votée le 16 septembre 2009);
- 1 616 711,82 francs pour les travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (PR-625 votée le 4 novembre 2008);
- 8 408 119,13 francs pour la dépollution complémentaire du terrain sis rue du Stand 20 (écoquartier de la Jonction) ainsi que les frais de libération des locaux du «Moulin à Danses» (PR-506 votée le 17 avril 2007, PR 906/1 votée le 12 octobre 2011 et PR-985 votée le 10 octobre 2012);
- 453 522,91 francs pour la dépollution totale du terrain pour le réaménagement du CECOFOR sis route de l'Etraz 128 à Versoix (PR-833/2 votée le 16 février 2011);

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: boucllement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

- 539 205,77 francs pour les études et la restauration du pont de Carouge (PR-300 votée le 11 février 1998 et PR-1009 votée le 21 janvier 2015);
- 91 610,11 francs pour les travaux d'assainissement du restaurant de l'Île Rousseau (PR-361/2 votée le 14 septembre 2005);
- 1 359 658,55 francs pour les études et les aménagements de la place des Nations et abords (PR-24 votée 24 mai 2000 et PR195/2 votée le 9 avril 2003);
- 706 081,30 francs pour les études et la construction d'une passerelle piétonne sise chemin Eugène-Rigot, rue Kazem-Radjavi (PR-201 votée le 19 septembre 2003 et PR-794 votée le 16 février 2011);
- 1 139 276,51 francs pour les travaux d'aménagements en liaison avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/1 votée le 10 novembre 2008);
- 135 690,00 francs pour les travaux de reconstruction et de renforcement des ponts de l'Île et de Saint-Georges en lien avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/3 votée le 10 novembre 2008).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier ou administratif, selon la nature du crédit. Pour chaque objet du patrimoine administratif, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

PROJET DE DÉLIBÉRATION II

(Crédit de réalisation abandonné sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 1 335 000 francs destiné aux études et travaux de rehaussement du pont des Bergues (PR-98 votée le 12 novembre 1996 et PR-361/1 votée le 14 septembre 2005) est abandonné et bouclé avec une dépense de 269 118,77 francs.

Art. 2. – La dépense mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen d'une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION III
(Crédit de réalisation abandonné sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit de 250 000 francs pour la création d'un local de recyclage pour la fontaine sise rue du Puits-Saint-Pierre (PR-1047/3 votée le 21 janvier 2015) est abandonné et bouclé, sans dépense.

PROJET DE DÉLIBÉRATION IV
(Crédits d'études terminés et abandonnés
avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement des crédits terminés et abandonnés pour les études d'extension et de réaménagement du Musée d'art et d'histoire sis rue Charles-Galland 2 (PR-300 votée le

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: boucllement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

10 février 1998, PR-482 votée le 26 février 2007 et PR-922 votée le 8 mai 2012), un crédit complémentaire de 313 406,05 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION V
(Crédit d'étude terminé avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu l'article 40, alinéa 7, lettre k) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement du crédit terminé pour les études préliminaires d'aménagements liées au CEVA (PR-292 votée le 21 janvier 2004), un crédit complémentaire de 61 034,97 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en cinq annuités.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VI
(Crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les deux crédits d'études suivants:

- 250 000 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Navigation 36, moins une dépense de 206 575,76 francs (PR-721 votée le 12 décembre 2009 et PR-807 votée le 11 décembre 2010);
- 400 000 francs pour l'étude d'une maison-relais sise rue de St-Jean 45, moins une dépense de 284 305,82 francs (PR-926 votée le 12 décembre 2012) sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

PROJET DE DÉLIBÉRATION VII
(Crédit d'étude abandonné sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit de 210 000 francs pour l'étude de circulation, d'aménagement et d'assainissement du chemin Edouard-Tavan (PR-430/3 votée le 10 octobre 2007) est abandonné et bouclé, sans dépense.

Séance du 2 avril 2019

La présidente informe la commission des finances que M. Alain de Kalbermatten, président de la commission des travaux et des constructions, propose une audition conjointe avec la commission des travaux et des constructions pour la proposition PR-1329.

Un commissaire trouve le principe étonnant, ce n'est pas très logique: les boucllements de crédits sont toujours envoyés aux finances. Il est d'accord que la commission des travaux et des constructions vienne mais pas que la commission des finances se déplace.

Une commissaire rappelle qu'il s'agit d'un dossier particulier. Elle trouve pertinent que la séance soit faite avec la commission des travaux et des constructions. En effet, la commission des finances n'a pas étudié ce dossier, elle ne connaît pas l'historique. On est dans un dépassement sur une somme extrêmement importante. Elle est pour l'audition conjointe.

Un commissaire ne trouve pas légitime cette séance conjointe. La plus-value n'est pas réelle. Mais que la commission des finances se renseigne auprès de certains commissaires de la commission des travaux et des constructions, pourquoi pas. Un boucllement est un acte comptable et son groupe est contre une séance conjointe.

Un commissaire estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder ainsi. La problématique est que M. Pagani aurait dû déposer une proposition au Conseil municipal.

Une commissaire aimerait comprendre ce dont il est question.

La présidente indique que l'on parle de la proposition PR-1329 qui comprend notamment l'important boucllement de crédit d'Artamis.

Une commissaire demande, si la commission des finances devait décider qu'elle est seule compétente, que l'information de M. Pagani concernant un dépassement soit fournie.

La présidente met au vote la séance conjointe des deux commissions. La commission des travaux et des constructions viendrait.

La séance conjointe commission des finances/commission des travaux et des constructions est acceptée par 7 oui (1 EàG, 1 Ve, 3 S, 1 MCG, 1 PDC) contre 3 non (PLR) et 2 abstentions (MCG, UDC).

Séance du 10 avril 2019

Audition de M. Rémy Pagani, conseiller administratif en charge du département des constructions et de l'aménagement (DCA), accompagné de M^{me} Isabelle Charollais, codirectrice du département, de M. Michel Mermillod, adjoint de direction et de M. Nicolas Betty, chef du Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM)

Première partie de la séance

Audition conjointe réunissant la commission des finances et la commission des travaux et des constructions

Au nom de la commission des travaux et des constructions, son président, M. Kalbermatten, remercie la commission des finances de les recevoir pour cette audition sur des objets pour lesquels on constate des dépassements. Il a été chargé par la commission des travaux et des constructions de transmettre, en espérant qu'il passe, le message suivant à M. le député Pagani. «La commission des travaux et des constructions, tout en étant très heureuse que M. le député Pagani soit le président de la commission de l'aménagement du Grand Conseil qui se réunit le mercredi, regrette très fortement que le M. magistrat Pagani, qui est depuis douze ans en charge des constructions en Ville de Genève, semble ne plus savoir que la commission des travaux et des constructions se réunit également le mercredi. M. le magistrat Pagani a reçu le mandat de la population de la Ville de faire avancer les travaux, et la commission des travaux et des constructions trouve légitime qu'il puisse venir à 17 h 30 quand la commission des travaux et des constructions se réunit, sans forcer la commission des travaux et des constructions à siéger au-delà de 19 h; de même pour ses fonctionnaires qui doivent rester au-delà de 19 h, voire jusqu'à 20 h. Il appelle ainsi M. le député Pagani à redevenir magistrat de la Ville, car il serait très agréable à la commission des travaux et des constructions de le recevoir à 17 h 30.»

M. Pagani répond qu'on lui a accordé le double mandat depuis une année car il a annoncé qu'il terminerait en juin 2020. Ce soir même, il a eu l'occasion de défendre des projets de lois qui visent à soulager la densification de la Ville de Genève; il s'agit d'un déclassement sur Vernier et Meyrin depuis la Cité des Avanchets jusqu'à l'aéroport, du côté avenue Casai gauche et droite pour 3000 logements. Aussi, il estime qu'il accomplit tout à fait son mandat de défendre les intérêts de la Ville de Genève dont la densification est décrite par tous autour de la table et il ne trahit pas ses engagements. Il y a d'autres députés (maires ou magistrats) qui ont dans leur mandat celui de défendre les intérêts de leur commune. Il n'y a donc pas d'opposition entre ses mandats. Tout le monde se félicite de la manière dont il préside la commission de l'aménagement. Il relève qu'il a débloqué la construction de 10 000 logements.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

La présidente de la commission des finances aborde le dépassement de la rue du Stand 20 (Ecoquartier Jonction, page 6 de la proposition) car il y a un dépassement très conséquent.

M. Pagani passe d'abord la parole à M. Mermillod, grand responsable des bouclements depuis 2011, afin de replacer les données dans le contexte et les méthodes utilisées. Ensuite, il passera la parole à M. Betty concernant la proposition PR-1329 (et la proposition PR-625).

Présentation de M. Mermillod (une feuille est distribuée: elle détaille la page 24 de la proposition PR-1329)

Ces trains de bouclements sont des processus habituels depuis des décennies et il en explique les mécanismes. Le Conseil administratif doit venir devant le Conseil municipal dans deux cas de figure:

1. lorsqu'un montant brut de dépense dépasse le montant voté;
2. lorsqu'un crédit est abandonné.

Tout cela est défini dans la loi sur l'administration des communes (LAC) et le règlement d'application de la loi sur l'administration des communes (RAC), aux articles 60 et suivants.

Sur les sept dernières années, le Conseil administratif a bouclé 439 crédits dont 407 ont été bouclés sans dépassement et 32 avec dépassement. Quand on va sur le tableau B, on se rend compte que le Conseil municipal a voté 828 millions de francs net et le Conseil administratif a réussi à contenir à 720 millions de francs de dépensés net.

M. Mermillod précise que tous les crédits qui ne présentent pas de dépassement sont bouclés via un processus interne au département des finances et ils sont présentés annuellement dans la brochure des comptes. Malgré les dépassements dont il est question, le Conseil administratif arrive à contenir la grande majorité de ces projets dans les limites prévues.

M. Pagani ajoute qu'il a réussi à boucler tous les dépassements laissés par ses prédécesseurs. Il rappelle qu'il a fallu qu'il boucle un projet de M. Ketterer (la galerie technique des Rues-Basses) avec un dépassement, ainsi que des projets de M^{me} Burnand et de M. Ferrazzino. En venant aborder ces propositions, il a à cœur de ne rien laisser à ceux qui vont suivre.

Présentation de M. Betty (propositions PR-1329 et PR-625)

M. Betty aborde l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière. Il commence par un bref rappel historique: à la base, il y a eu une exploitation de gaz pendant

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

plusieurs années, puis, en 2001, le site a été inscrit au cadastre des sites pollués. Ont suivi plusieurs études qui ont confirmé en 2002 que le site portait atteinte à l'environnement et aux eaux souterraines: il fallait assainir. La pollution était constituée essentiellement d'hydrocarbures et de cyanures. Plusieurs procédures techniques et administratives ont abouti en 2005 à un projet d'assainissement. Celui-ci proposait des variantes. Il les détaille avec les montants correspondants: la variante minimale à 42 millions de francs; la variante intermédiaire à 50 millions de francs; la variante maximale à 69 millions de francs. En sus de l'éten due de la surface, il y avait la question de la profondeur. Par exemple, la solution maximale impliquait une intervention à 8 m de profondeur.

Une décision a été prise par l'autorité cantonale en 2008. C'est la variante intermédiaire qui a été choisie.

Ses détails: coût précis: 50 176 000 francs; clé de répartition: Ville de Genève 56,4%/Etat de Genève 23,3%/Confédération 14,3%/Services industriels de Genève (SIG) 06,0%; ajout d'un article 8 à la demande de la Ville de Genève:

«S'il apparaît, sur la base d'investigations en fond d'excavation prévu, que des contaminants entraînant un impact important sur les eaux souterraines sont encore présents, la présente décision sera complétée par un avenant concernant les mesures d'excavation et de traitement ou d'évacuation des terres nécessaires.»

Le Conseil administratif de la Ville de Genève a déposé un recours contre la décision de l'autorité cantonale du Service de géologie, sols et déchets (GESDEC). La Ville a demandé la variante maximale. Mais c'est le Conseil municipal qui a demandé au Conseil administratif de retirer son recours et de garder le projet à 50 millions (la variante intermédiaire). A partir de là les travaux se sont enchaînés.

Rappel de la chronologie

Printemps 2008: Dépôt de la proposition PR-625, participation de la Ville de Genève aux travaux d'assainissement 28 299 000 francs/procédure appel d'offres pour les travaux d'assainissement du site.

Automne 2008: Vote de la proposition PR-625, participation de la Ville de Genève aux travaux d'assainissement 28 299 000 francs/adjudication des travaux à l'entreprise Marti SA.

Février 2009: Ouverture du chantier d'assainissement.

Septembre 2012: Fin du chantier d'assainissement, avec arrêt du traitement *in situ*.

Mise en place de la surveillance des eaux souterraines.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

Novembre 2014: Rapport de fin d'exécution des travaux établi par le groupe-ment GASICO.

Synthèse et coût final des travaux.

M. Betty passe ensuite à l'explication du dépassement de 1,6 million de francs.

Il y a eu plusieurs surprises et difficultés:

- congélation des terrains mise en œuvre lors de l'assainissement de l'emprise du quai du Rhône;
- consommation d'électricité;
- travaux de désamiantage;
- déviation supplémentaire de réseaux, etc.

Il y a eu un différend avec l'entreprise Marti SA sur le calcul des hausses, car Ville et entreprise avaient des méthodes de calcul différentes. Les décomptes définitifs de ces travaux ont donc été établis fin 2016.

PR-1329/PR-906-1

Dépôts des biens culturels: terrassements et dépollution du sol

La proposition de crédit PR-906/1 d'un montant brut de 10 931 300 francs, avec une participation du Canton qui est propriétaire du terrain, portait sur les terrassements des dépôts des biens culturels et comprenait l'excavation et le traitement des terres polluées, pour un volume de 2000 m³.

En cours de chantier, les services de la Ville ont été confrontés à des difficultés avec la découverte d'une pollution à l'ammonium engendrant des frais de traitements supplémentaires et des mesures spécifiques d'exécution des terrassements et notamment le montage d'une tente de confinement.

M. Betty passe à l'explication de la partie principale du dépassement.

En 2015, le montant de dépassement a été de 7 269 300 francs. Il a été annoncé et explicité à la commission des travaux et des constructions le 1^{er} avril 2015.

Les services de la Ville ont poursuivi les travaux et demandé au Canton de prendre en charge sa part, à la fois en tant que propriétaire du fonds et en tant qu'autorité en charge de l'assainissement du site.

M. Betty montre une coupe du terrain: la poche d'ammonium était située entre les deux couches de molasse. Mais le Canton n'a pas pris en charge ce qui a été demandé par la Ville, car l'Etat «autorité» considérait que l'ammonium découvert ne posait pas de risque pour le milieu naturel, et l'Etat «propriétaire» considérait qu'il ne disposait pas des budgets nécessaires. Aujourd'hui, à l'issue des décomptes finaux des travaux, ce dépassement est de 8 408 119 francs.

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études structurés en sept projets de délibérations

Principaux facteurs impliqués dans le dépassement:

- les surcoûts de déconstruction et de démolition des bâtiments existants et les mesures de protection complémentaires imposées par l'inspectorat des chantiers pour 331 000 francs;
- les surcoûts liés à la pollution à l'ammonium, aux frais de protection pendant les travaux (tente de confinement, frais de gestion des terres polluées et mesures de contrôle des émissions), et enfin les coûts d'analyses, d'études complémentaires pour 7 072 000 francs;
- les frais de coordination et d'aménagements provisoires en lien avec les autres chantiers (Fondation des parkings (FDP) et Fondation de la Ville de Genève pour le logement social (FVGLS) pour 67 000 francs;
- les hausses conjoncturelles et intérêts intercalaires pour 595 000 francs.
- les travaux nécessaires à la relocalisation du Moulin à danses (MàD) pour un montant légèrement supérieur à celui initialement prévu, malgré la contribution de l'Etat (400 000 francs prévus initialement et effectivement versés). Cette relocalisation a présenté un dépassement d'environ 100 000 francs.

M. Pagani ajoute deux choses. Il s'est opposé à la décision du 8 février 2008 de faire le curage du site à 8 m. Il était dès le départ pour la variante de tout nettoyer (variante maximale à 69 millions de francs), mais il s'est rangé (en récriminant) sur la décision du Conseil municipal qui a été votée et figure au *Mémorial*.

M. Pagani renvoie ensuite au règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et lit: «Selon les circonstances et l'importance du dépassement, le crédit complémentaire peut être approuvé par le Conseil municipal au moment du bouclement du crédit d'engagement si une information a été faite au préalable au Conseil municipal ou à la commission concernée.» Il rappelle qu'il est donc venu en avril 2015 pour informer la commission des travaux et des constructions.

Questions des commissaires

Une commissaire, qui siège depuis 2007, indique que ses souvenirs confirment ce que dit M. Pagani, mais elle ajoute qu'en 2008 le Parti libéral, le Parti radical et le Parti démocrate-chrétien avaient déposé la motion M-760 pour exprimer des inquiétudes quant à la variante intermédiaire choisie, qui pouvait coûter plus cher que prévu. Elle consulte le *Mémorial* du 15 janvier 2008 (page 3586, séance de 20 h 30) sur laquelle elle lit la réponse de M. Pagani: en bref «ils s'inquiètent trop pour pas grand-chose». Elle ajoute que si la variante maximum avait été choisie, il n'y aurait pas ce dépassement de crédit.

M. Pagani les renvoie à la décision qu'ils avaient prise. Le projet d'arrêté est très clair.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

Un commissaire revient sur les explications complémentaires du dépassement, notamment les frais de coordination et d'aménagements provisoires en lien avec les autres chantiers pour 67 000 francs, les hausses conjoncturelles pour 595 000 francs, les travaux nécessaires à la relocalisation du MâD, pour un montant total d'un peu plus d'un million; il demande s'ils n'étaient pas prévisibles.

M. Pagani rappelle que le MâD a fait opposition sur tout le bâtiment et il fallait trouver une solution. Ils ont donc investi à Châtelaine pour une nouvelle salle pendant que l'Etat de Genève disait: «C'est à vous de prendre en charge la construction de ces logements.» Il y a donc eu des reculades de l'Etat qui n'a cessé de dire à la Ville qu'elle devait payer.

Le commissaire constate aussi que les travaux du MâD ont dépassé 100 000 francs.

M. Pagani répond que le MâD a coûté beaucoup plus: il a fallu assainir, puis reconstruire. L'argent est venu de l'association PICTO, et ils ont complété.

M. Betty explique: pour les surcoûts de déconstruction/démolition, en phase d'étude, il y a eu des concertations avec les autorités cantonales afin de connaître leurs exigences en termes de sécurité, de gestion des circulations. Ensuite, ces contraintes ont évolué quand les travaux débutaient, avec des consignes différentes. Pour les surcoûts dits «frais de coordination et d'aménagements provisoires en lien avec les autres chantiers» les travaux Ville étaient encore en cours lorsque les chantiers de la FDP et de la FVGLS devaient débiter car le chantier Ville avait quarante-cinq jours de retard en raison de la pollution. Il a donc fallu déplacer des terres qui avaient été stockées, aux frais de la Ville, et ça a représenté 67 000 francs. Les hausses conjoncturelles, c'est l'application des hausses sur le marché.

Un commissaire demande si, au niveau méthodologie, quand on voit que le montant de dépollution arrive à plus de 7 millions de francs, il n'aurait pas fallu déposer une autre proposition.

M. Pagani rappelle que selon l'article 60 du RAC lorsqu'un crédit d'engagement est insuffisant, un crédit complémentaire doit être demandé avant de pouvoir engager une dépense supplémentaire. Mais selon les circonstances, le crédit complémentaire peut être approuvé par le Conseil municipal au moment du bouclement. Pour ne pas tout arrêter et perdre six à huit mois avant de passer devant le Conseil municipal, M. Pagani a pris la responsabilité de continuer: il y avait urgence pour le démarrage des dépôts patrimoniaux et les 300 logements.

Le commissaire dit que M. Pagani s'est décarcassé pour le MâD et pas mal d'avocats l'ont interpellé là-dessus, mais il aimerait savoir ce qu'il s'est passé avec d'autres établissements, comme les dépôts, la FVGLS et le Galpon.

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études structurés en sept projets de délibérations

M. Pagani répond qu'il a fallu discuter avec le M&D parce qu'il a fait recours, mais les autres n'avaient pas fait recours. Pour faire lever le recours, il a fallu trouver un autre lieu pour le M&D, la Ville leur a accordé le Palladium et ça n'a pas marché. Et il a fallu les situer ailleurs. Pour ce qui est du Piment rouge et du Galpon qui étaient sur le site d'Artamis, une solution a été trouvée.

Le président de la commission des travaux et des constructions dit que c'est légalement juste, mais au niveau politique il y a plusieurs choses à dire. Pour le dépassement de 100 000 francs du M&D, il se souvient qu'il y avait eu un petit flottement quand il avait engagé cet argent et M. Pagani était venu s'en expliquer devant le Conseil municipal. Mais pour les 8 millions de francs de dépassement, il n'a rien fait. M. Pagani avait promis à la commission des travaux et des constructions de revenir avec une proposition de dépassement. Elle a souvent été demandée. Et il aurait pu informer pour les millions de francs de la dépollution. Il ajoute que pour les 100 000 francs, M. Pagani fait le grand seigneur, mais pour plus de 7 millions dans la même proposition de surcroît, il ne dit rien. Il lui reproche d'avoir fait le service minimum et dit qu'il y a une responsabilité du Conseil administratif qui n'a pas voulu dire à la population que le dépôt patrimonial allait exploser au niveau des frais. Enfin, il aimerait savoir sur combien de mètres s'engageait l'Etat.

M. Pagani conteste formellement être venu devant la commission des travaux et des constructions seulement pour les 100 000 francs de dépassement. Il a informé la commission des travaux et des constructions qu'il y aurait un gros dépassement. Dans le procès-verbal du 1^{er} avril 2015, il est clairement indiqué qu'il a annoncé un dépassement de 7,3 millions de francs ce jour-là, avec M. Macherel. Il ne peut pas laisser dire qu'il est venu devant la commission en indiquant seulement 100 000 francs.

Le président de la commission des travaux et des constructions répond que pour le M&D il s'est exprimé devant le Conseil municipal, pas devant la commission des travaux et des constructions. Ensuite, pour la dépollution, il a certes informé la commission des travaux et des constructions qu'il y aurait un dépassement. Légalement, M. Pagani a fait juste, mais politiquement il y a eu des erreurs. M. Pagani récusé cette dernière affirmation.

Le président de la commission des travaux et des constructions demande quels étaient les accords avec l'Etat concernant la dépollution, sur combien de mètres. Il veut connaître le concordat.

M. Betty répond: entre 3 et 4 m de profondeur. C'est pour cela que la Ville avait fait ajouter l'article 8 dans la décision, vu que l'Etat n'avait pas voulu aller à la solution optimale. M. Pagani souligne qu'il y avait eu un débat et il avait fait ajouter spécialement cet article.

M^{me} Charollais explique que le problème de la pollution à l'ammonium est qu'elle a été découverte dans la mollasse, donc au-delà de la configuration

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: boucllement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

convenue avec le Canton. Concrètement, l'application de l'article 8 n'a pas pu être mise en œuvre car, en arrivant en fond de fouilles, les sondages étaient corrects par rapport à l'engagement de cette décision d'assainissement. Mais si la variante d'assainissement maximale avait été choisie, ils seraient descendus plus bas, auraient tapé dans la mollasse et trouvé cette pollution.

Le président de la commission des travaux et des constructions en déduit que l'Etat ne s'engageait pas au-delà de 3 ou 4 m.

M^{me} Charollais répond que ce n'était pas une décision de l'Etat propriétaire de s'engager de manière plus complète dans le cadre de cet article 8 car cela aurait été une décision de l'Etat autorité. Ils se sont engagés sur un pourcentage et pas sur la profondeur. Il s'agissait d'un volume potentiel. L'enjeu de la proposition était un montant. Pour creuser, ils ont prévu un montant fixe, mais cela a coûté plus cher; ce n'est pas que l'Etat ne voulait pas payer.

Une commissaire estime qu'une partie des réponses a été donnée. Elle a retrouvé le procès-verbal dont parlait M. Pagani et il avait effectivement donné l'information. Mais elle relève que la LAC, article 51, dit que quand un dépassement est de plus de 5%, il faut faire une demande supplémentaire. Or c'est ici un dépassement de 60%. Il faut donc comprendre l'émoi de cette commission.

M. Pagani comprend cet émoi. Mais il avait la responsabilité de ce chantier et il est fier d'avoir pu aller de l'avant et créer 300 logements pour des personnes qui en manquent cruellement. Ce dépôt patrimonial a fait l'objet de multiples discussions dans ce délibératif parce qu'il coûtait des sommes astronomiques, mais d'un autre côté, les services de la Ville ont pu économiser en se passant de bien des locaux et leurs loyers conséquents.

M. Mermillod ajoute que la notion de 5% est indicative, mais le nouveau RAC entré en vigueur au 1^{er} janvier 2018 a été modifié. Le RAC et la LAC ont été modifiés et adaptés.

La commissaire demande pourquoi ils ne sont pas venus avant avec ce crédit de boucllement.

M. Betty dit qu'il faut se remettre dans le contexte. Les travaux allaient vite. Tous les jours, il y avait 1500 tonnes qui étaient évacuées en filières spécialisées. Les discussions avec le Canton, avec les entreprises, les décomptes, ont fait que les chiffres définitifs n'ont été connus que fin 2016. Et comme on fait une proposition tous les deux ans, elle a été déposée à l'automne 2018.

Un commissaire s'inquiète de savoir où est partie cette terre polluée. M. Betty répond: dans plusieurs filières suisses et étrangères, comme des fours hollandais, pour être brûlée.

Une commissaire demande quelles étaient leurs prérogatives par rapport à l'Etat qui n'a pas voulu payer.

M. Pagani répond être allé voir M. Mark Muller et avoir tapé sur la table, pour lui dire que c'était inadmissible, car il fallait creuser plus bas, mais le Conseil municipal l'avait empêché de recourir et il était donc en position de faiblesse. Puis, il a été voir M. Dal Busco et il a reçu les 3 millions de francs dus. Il a essayé de demander plus d'argent à l'Etat mais cela n'a pas marché.

La commissaire essaye de comprendre. Elle demande s'il y avait un accord écrit.

M^{me} Charollais confirme qu'il existait: l'Etat paierait à hauteur de 33% sur la base du montant initialement prévu. Et l'argument de l'Etat a été de dire: nous nous sommes engagés sur une quote-part d'un certain montant, aujourd'hui il y a un dépassement, mais nous ne pouvons pas aller au-delà du montant prévu.

La commissaire demande s'ils auraient pu se passer de creuser plus. M^{me} Charollais répond par la négative car ils n'auraient pas pu construire les dépôts.

Fin de l'audition conjointe avec la commission des travaux et des constructions.

Deuxième partie de la séance

Audition devant la commission des finances pour les bouclements de crédit apparemment sans problème

La présidente et les commissaires passent dès lors en revue la proposition page par page, ce qui concerne le bouclement de 18 crédits.

Un commissaire aimerait la date à laquelle on connaissait les chiffres définitifs qui sont présentés. M. Pagani répond c'était durant ces deux dernières années. Le commissaire regrette cette absence de précision temporelle. M. Pagani dit que les dates seront transmises par écrit.

Un commissaire demande à quoi correspond la formule «revenu encaissé» et si c'est de l'argent qui est effectivement rentré.

M^{me} Charollais répond que la nature de ces revenus dépend des propositions. Il y a des revenus qui sont des recettes du point énergie, des contributions d'un tiers, comme l'auberge Rothschild, ce n'est pas systématiquement la même source. Mais c'est bien de l'argent externe qui a été encaissé, ce n'est pas une simple imputation comptable.

Pages 5 et 6

Un commissaire déplore le peu de commentaires dans la proposition pour les dépassements. Et tout ce qui concerne la Ville et l'Etat est occulté.

M. Pagani indique que les réponses sont dans la présentation qui vient d'être faite, et il la donne au commissaire.

Le commissaire regrette à nouveau l'absence de détails concernant les noms des entreprises concernées. Ces montants importants exigent un certain effort du DCA.

Page 7

Un commissaire aimerait savoir ce que peut imposer l'inspection cantonale des chantiers et quel est son pouvoir. M. Betty répond qu'ils viennent contrôler que la législation (cantonale et fédérale) soit respectée. C'est le pendant de l'Office cantonal des transports (OCT). Par exemple, ils peuvent imposer des échafaudages supplémentaires. M. Pagani souligne l'exemplarité demandée à la Ville.

Pages 8, 9, 10

Un commissaire demande pourquoi l'Etat de Genève n'avait pas participé à hauteur de 3 millions de francs à la place des Nations. M^{me} Charollais répond que c'est une histoire ancienne. Il y avait un accord entre l'Etat et la Ville. Mais l'Etat a dit qu'il n'a pas le budget.

La présidente demande s'ils n'envisagent pas le fait de pouvoir aller en justice. M. Pagani estime qu'il faut évaluer les situations et les montants en jeu. Les procédures juridiques sont longues. Il l'a fait pour les routes. Le problème est de savoir s'il y a des chances de gagner contre l'Etat.

Pages 10, 11, 12, 13

Un commissaire a des questions sur le rehaussement non réalisé du pont des Bergues. Il y a un demi-million de francs qui est resté dans les caisses de la Ville.

M^{me} Charollais dit qu'il y a un montant brut de 1,3 million de francs duquel il fallait déduire 586 000 francs. C'était les termes de la proposition. Ensuite, les dépenses effectives ont été de 269 000 francs. Dans le cadre de ce dossier, ils avaient prévu de faire des études à hauteur de ce 1,355 million de francs, mais les études se sont arrêtées au stade des 269 000 francs et les recettes n'ont pas été encaissées puisque les travaux n'ont pas été faits.

Le commissaire comprend qu'il faut retenir la différence: c'est typique des projets abandonnés.

Le commissaire demande pourquoi ce crédit n'a pas été bouclé pendant quinze ans. M^{me} Charollais répond que le débat sur la nécessité de l'arrêt a pris

des années et la décision est tombée tard. M. Pagani ajoute qu'il voulait que les Transports publics genevois (TPG) laissent tomber la ligne Port-Noir-Molard en faveur du bateau, mais ils n'ont pas voulu car c'est une ligne rentable pour les bus. Et la mise aux normes du bateau, notamment pour les personnes à mobilité réduite, aurait coûté 1 million de francs.

Page 14

Une commissaire veut mieux comprendre le financement du film pour le Musée d'art et d'histoire (MAH) et si les 120 000 francs sont le coût du film. M^{me} Charollais explique qu'une partie du crédit de la proposition PR-922 a été mise sous gestion du département de la culture et du sport. C'est une part octroyée à la communication; le film a coûté environ 105 000 francs et il n'y a pas eu de dépassement.

La commissaire veut comprendre la facture supplémentaire pour l'ingénieur. Elle demande à quel moment on refait ces études. M^{me} Charollais répond qu'il y a eu plusieurs études et modifications de ce dossier, notamment les modalités d'ancrage des plateaux qui étaient dans la cour, revus à plusieurs reprises par l'ingénieur civil. Cela fait partie du décompte final.

La commissaire demande si c'était quelqu'un du bureau Nouvel. M^{me} Charollais répond que ce n'était pas le cas. Il était mandaté à part.

Pages 15, 16, 17, 18, 19, 20

Un commissaire aurait voulu savoir si M. Pagani va revenir avec un projet de WC publics dans les gares de la liaison ferroviaire Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA). M. Pagani rappelle que c'est du ressort des Chemins de fer fédéraux (CFF).

Un commissaire demande où est le million économisé sur le pont des Bergues. Où va-t-il figurer? M. Mermillod répond que les détails sont dans les listes qui figurent aux comptes.

Une commissaire dit que le 7 octobre 2014, M. Pagani s'était engagé devant la plénière à venir déposer une proposition de dépassement pour Artamis. Elle dit que cela figure au *Mémorial*. M. Pagani répond que c'était une autre problématique. Il rappelle que le 15 avril 2015, il est venu pour le dépassement de 7,3 millions, et non du niveau du dépassement annoncé le 7 octobre 2014 qui était plus bas. Il demande à la commissaire d'envoyer l'extrait et il répondra par écrit.

Discussion et vote

Une commissaire d'Ensemble à gauche constate que M. Pagani s'était engagé devant la plénière à venir avec une proposition pour le dépassement. Mais c'est une décision qui n'appartient qu'à lui de ne pas le faire.

Une commissaire du Parti libéral-radical dit que son groupe regrette que M. Pagani ne soit pas venu avec un dépassement devant le Conseil municipal. Mais si on reprend le procès-verbal du 15 janvier 2008 la préoccupation de l'époque était le déménagement des artistes et pas la pollution. Et maintenant, il faut boucler un crédit de 10 millions de francs. Il y avait bien un loup, ajoutée-elle.

Une commissaire du Parti démocrate-chrétien estime qu'un crédit de dépassement aurait évité bien des discussions et permis de se prononcer sereinement. Le Parti démocrate-chrétien en prend acte.

Un commissaire du Mouvement citoyens genevois rappelle que «gouverner c'est prévoir»: visiblement, que ce soit avec Artamis ou le Grand Théâtre de Genève, M. Pagani ne prévoit pas grand-chose. En 2011, un élu du Parti libéral-radical avait soulevé une problématique: celle d'un privé qui avait proposé de prendre en charge la dépollution du site et cela avait été refusé par M. Pagani. La position du Mouvement citoyens genevois est de regretter de se sentir au pied du mur, M. Pagani se permet n'importe quoi.

Un commissaire du Parti socialiste se dit perplexe quant à la forme de la proposition qui ressemble à un inventaire à la Prévert, auquel il ne manque que le raton-laveur... Mais il est vrai qu'il s'agit de boucler d'anciens crédits. L'un d'entre eux date même de 1997! Le Parti socialiste regrette que M. Pagani n'ait pas informé le Conseil municipal de la situation, mais constate, comme le président de la commission des travaux et des constructions, qu'il est tout de même resté dans les marges autorisées par la loi. Le Parti socialiste acceptera donc cette proposition.

Un commissaire des Verts déplore la forme du traitement de ces dépassements budgétaires. Les Verts espèrent que M. Pagani présentera à l'avenir les dépassements devant le Conseil municipal en temps et en heure, tout en évitant de faire appel à la clause d'urgence. Par ailleurs, il faut aussi déplorer le refus du Conseil municipal de recourir contre la décision, car c'est peut-être ce refus qui alourdit la facture finale. Les politiques publiques doivent être assumées, donc les Verts vont assumer et accepter la proposition. Il ajoute que si cette commission ne la vote pas, c'est le Service de surveillance des communes qui la fera adopter.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre estime ne pas avoir assez de documents et dit que son groupe s'abstiendra. Il a été choqué par la présentation trop simple de cette proposition, vu l'importance des montants en jeu. Le

Proposition: bouclage de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

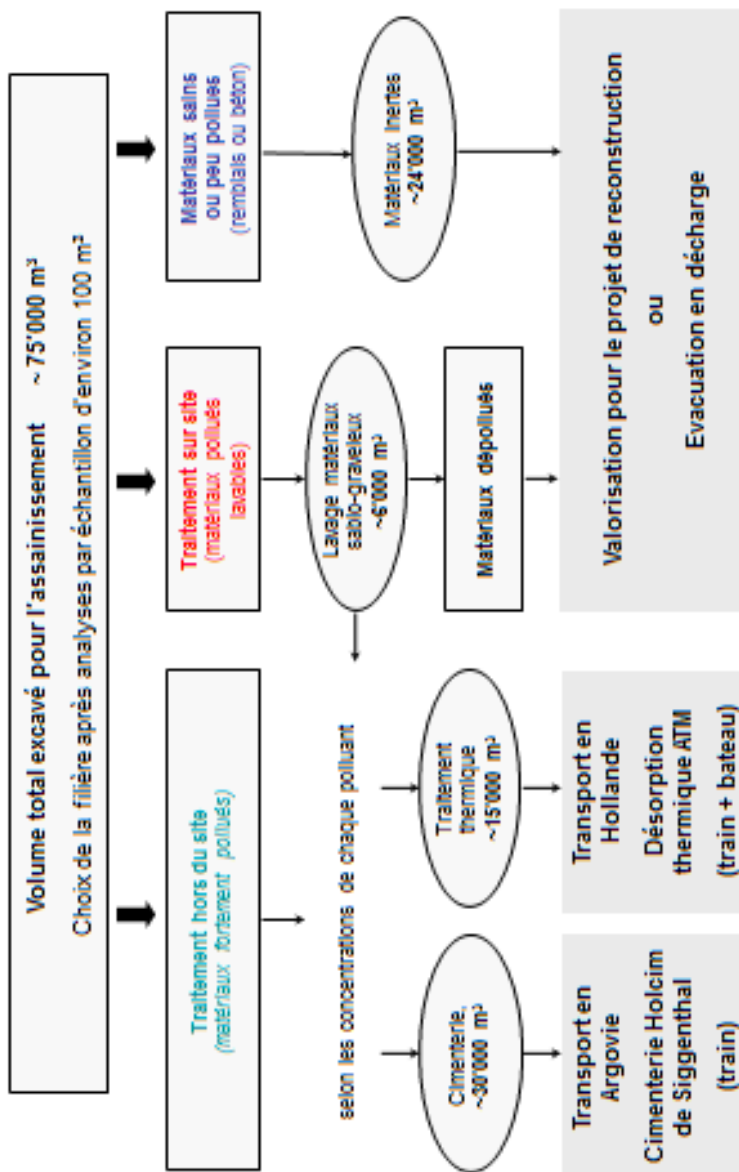
Le texte est indigne d'un conseiller administratif. Ce procédé, léger et désagréable, est un camouflet pour le Conseil municipal.

C'est dans son ensemble, avec l'accord tacite de la commission des finances, que la proposition PR-1329 est mise au vote.

La proposition PR-1329 est acceptée par 11 oui (1 EàG, 1 Ve, 4 S, 2 PDC, 3 PLR) et 4 abstentions (1 EàG, 2 MCG, 1 UDC).

Annexe: filières d'évacuation des excavations

Assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière
 Filières d'évacuation des matériaux



Proposition: bouclement de 30 crédits d'études structurés en sept projets de délibérations

M. François Mireval, rapporteur (S). Essayons d'être brefs vu l'heure tardive, mais effectivement il s'agit d'un ensemble de projets de délibérations pour une trentaine de crédits de toutes sortes qui couvrent toutes sortes de domaines. Cela concerne aussi bien Artamis et l'assainissement du site que les travaux d'aménagement du tram Cornavin-Onex-Bernex (TCOB); je passe brièvement là-dessus, il y a vraiment toutes sortes de choses, un vrai inventaire à la Prévert – j'y reviendrai tout à l'heure.

Il faut souligner que deux commissions se sont réunies, la commission des travaux et des constructions et la commission des finances. Après une discussion dans ces commissions, il a été décidé de faire une séance conjointe. Lors de cette séance, différents sujets liés à cette série de crédits ont été évoqués. Un des soucis récurrents, c'est le fait que dans ces trains de bouclement il y a un certain nombre de crédits supplémentaires, ce qui fait qu'il y a toujours cette discussion que j'avais déjà mentionnée et qui est dans le rapport sur les comptes. Cela avait en effet été l'objet de discussions importantes en commission des finances: selon la loi sur l'administration des communes et le règlement d'application de cette loi, il faut saisir le Conseil municipal quand le montant brut dépasse le montant voté – mais de combien? Bref...

Un des gros morceaux des débats a consisté en la discussion sur la dépollution d'Artamis, avec un rappel de la chronologie, qui remonte au printemps 2008. Je passe les détails, mais il y a quelques suppléments dus à la dépollution qui aura coûté plus cher. Le Carré-Vert a également été mentionné. Là aussi a eu lieu la discussion pour différencier le crédit supplémentaire de celui à demander à l'avance ou au moment du bouclement – passons les détails. Le Moulin à danses (MàD) a également été abordé, ainsi que le pont des Bergues et, au bout du compte, avec un peu de perplexité, la proposition a été acceptée par la commission des finances par 11 oui et 4 abstentions. J'en resterai là pour l'instant; je reprendrai la parole pour le Parti socialiste dans un instant.

Premier débat

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, effectivement on a traité de cette proposition et en ce qui nous concerne nous ne voterons pas le projet de délibération I – on acceptera les autres –, pour la raison suivante. Il s'agit d'un des crédits dits de dépassement, de 8 408 119,13 francs pour la dépollution complémentaire du terrain sis rue du Stand 20 dans l'écoquartier de la Jonction. Je pense qu'il n'est pas normal de se retrouver avec une facture pareille sans avoir eu auparavant un crédit complémentaire.

Il n'y a pas eu de crédit complémentaire, tout simplement parce que ce dossier a été très mal géré. Ces terrains appartenaient à l'époque aux Services

industriels; ce sont donc eux qui ont pollué ces terrains et qui ont revendu ces terrains extrêmement cher. Ils se sont lavé les mains, c'est le mot qu'on peut employer par rapport à cette problématique, et cette dépollution a été mal organisée! Mal organisée et mal financée. Il y a des crédits qui auraient dû être demandés à d'autres entités, des crédits complémentaires, puisque l'Etat et la Confédération étaient concernés. Finalement, au bout de la course, c'est tout pour la Ville! Tout le supplément est pour la Ville!

Je pense que ce n'est pas normal qu'on en arrive à des situations pareilles. Une fois de plus tout ça a été mal appréhendé dès le départ. Là-dedans, il y a toute la problématique des frais de libération des locaux du MàD. Quelle belle réussite, l'affaire du MàD, qui est maintenant fermé et en faillite! Aller les transporter dans la zone industrielle des Charmilles, ça a aussi coûté de l'argent à la Ville de Genève, 300 000 francs si je me souviens bien; tout ça, je m'excuse, c'est de l'argent jeté par la fenêtre. Jeté par la fenêtre! C'est une mauvaise gestion.

Tout ça, on ne peut pas l'accepter, et quoi qu'il arrive, de toute manière il aurait fallu avoir un crédit complémentaire. C'est une dépense complémentaire. Ce n'est pas pour 10 francs, ce n'est pas pour 200 000 francs, c'est pour 8 400 000 francs! Je pense que ce n'est pas correct de fonctionner comme ça. C'est la raison pour laquelle on refusera ce projet de délibération I et on acceptera les autres. J'ai dit.

M. Alfonso Gomez (Ve). Si, chez les Verts, on déplore la forme du traitement de ces dépassements de crédits et principalement par rapport à ce qui vient d'être dit, on espère que dans le futur M. Pagani présentera des dépassements en temps et en heure, tout en évitant de faire appel à la clause d'urgence. On déplore également la désresponsabilisation au niveau cantonal, puisqu'ils ont refusé de participer aux frais qui devaient être en partie assumés par le Canton. J'ai pris la parole parce que si nous refusons aujourd'hui, si nous ne votons pas, le Service des affaires communales (SAFCO) le fera adopter, de toute manière. Il n'y a pas eu de malversations, de faux dans les titres; il y a effectivement un dépassement. Et c'est regrettable comme je l'ai dit, et nous le regrettons qu'on vienne après coup, mais voilà, des dépenses ont été faites, ce crédit doit donc être clôturé, terminé, et si nous ne le faisons pas ce soir, tout simplement le SAFCO le fera plus tard. C'est donc un peu à contrecœur, mais nous voterons effectivement les bouclements de ces crédits. Je vous remercie, Madame la présidente.

M. François Mireval (S). Pour le Parti socialiste, une certaine perplexité s'est fait jour face à cet ensemble de crédits disparates que je choisis d'exprimer de la façon suivante: une pierre, deux maisons, trois ruines, quatre fossoyeurs, un jardin, des fleurs, un raton laveur. Une douzaine d'huîtres, un citron, un pain, un rayon de soleil, une lame de fond, six musiciens, une porte avec son paillason, un

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études structurés en sept projets de délibérations

monsieur décoré de la Légion d'honneur, un autre raton laveur. Bref, vous l'avez compris, c'est un inventaire à la Prévert que nous a livré M. Pagani. Vu l'heure, je n'irai pas plus loin dans le poème, mais cette perplexité nous a fait un peu hésiter.

Toutefois, regardons en détail: il y a des crédits à boucler remontant pour l'un d'entre eux à 1997. Il est plus que temps de solder ce passé. Par ailleurs, certes M. Pagani n'a pas informé le Conseil municipal, ce qui aurait quand même été souhaitable, de la situation évoquée tout à l'heure par le Mouvement citoyens genevois, mais même le président de la commission des travaux et des constructions a constaté, tout démocrate-chrétien qu'il est, que M. Pagani est resté dans les marges autorisées par la loi. Pour boucler ce passé, le Parti socialiste acceptera cette proposition.

M^{me} Maria Pérez (EàG). C'est avec énormément de perplexité également que le groupe Ensemble à gauche a accueilli ces propositions, d'autant plus que si on se réfère au rapport du Contrôle financier sur les comptes 2018, il est très clairement dit que pour une dépense qui excède 100 000 francs, normalement le Conseil administratif est censé passer devant le Conseil municipal. Là, on voit un dépassement pour plus de 190 000 francs d'une part, après on a 1 616 711 francs, puis on a 8 millions pour la dépollution d'Artamis, un demi-million pour les études et la restauration du pont de Carouge, 1 359 000 francs pour les études et les aménagements de la place des Nations et abords, et ça continue...

Cela pose question, et je ne suis pas d'accord avec ce que dit M. Gomez. En fin de compte, à quoi sert ce Conseil municipal? Est-ce qu'on est simplement une caisse enregistreuse et que simplement on doit voter? Le Conseil administratif fait des dépassements et, après, c'est simplement validé par le Conseil municipal, et on nous dit qu'on n'a pas le choix. Moi, je pense qu'on a le choix. Effectivement le SAFCO peut valider ou non nos décisions; peut-être qu'il ne validera pas la méthode, peut-être qu'il demandera des informations complémentaires au Conseil administratif. Quoi qu'il en soit, nous sommes contre cette méthode où on met systématiquement le Conseil municipal devant le fait accompli.

On a des précédents: l'année dernière, pour des crédits complémentaires qu'on nous a fait voter, pour le Grand Théâtre, l'argent était déjà dépensé. Ce n'est pas comme ça! Ce n'est pas légal. On nous force la main; on nous demande finalement de valider des choses. Si on ne validait pas, peut-être que ça arriverait au SAFCO et qu'on dirait au Conseil administratif que cette façon de faire n'est pas légale. Aujourd'hui le Conseil administratif dépense, après de toute façon nous allons voter, blanchir et rendre valide l'opération après coup. Je pense que ce n'est pas la bonne façon de travailler. Je pense qu'il faut un peu plus de transparence. C'est de l'argent public. Il y a des règles et le Conseil administratif serait tenu de passer devant le Conseil municipal avant que l'argent soit dépensé. Ce soir, en tout cas pour mon groupe, nous nous abstiendrons.

M. Pierre Scherb (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre ne votera pas cette proposition du Conseil administratif. Notre commissaire a trouvé que la présentation était trop simple, notamment vu l'importance des montants en jeu. Il s'agit quand même de 15 millions de francs. Il a même exprimé son indignation par rapport à cette présentation. Ce procédé léger et désagréable est pour lui un camouflet pour le Conseil municipal. Il s'est donc abstenu et nous ferons la même chose ce soir.

M. Daniel Sormanni (MCG). Non, moi je ne peux pas être d'accord avec les propos qui ont été tenus tout à l'heure. Donner une information, c'est une chose; déposer un crédit complémentaire, c'en est une autre. On n'est pas dans des petites sommes. On est à 8,4 millions de dépassement pour la dépollution sur ce site, et je ne vois pas de quelle marge on parle ici. Il y a zéro marge; la marge c'est 100 000 francs, ce n'est pas 8,4 millions. Je ne comprends pas qu'on puisse ensuite dire «oh mais il est resté dans les marges». Dans cinq ans on nous dira que la marge c'est 8 milliards! Non, ça ne va pas. Ce n'est pas du boulot. Une fois de plus le Conseil municipal est traité par-dessus la jambe. Il ne suffit pas de dire «il va y avoir un peu de dépassement, mais on fait les choses»... Je me souviens très bien: on n'a pas creusé assez profond, et au moment où on a commencé les analyses, ils se sont aperçus qu'il y avait encore des matières à dépolluer. Je suis désolé, il y a eu une erreur à un moment donné, eh bien elle devait être corrigée.

Ce n'est pas à la Ville de payer à chaque fois l'addition de toutes ces erreurs; ça c'est déjà la première chose. La deuxième chose, quand on en arrive là, il devrait y avoir une prise en charge par les responsables de cette pollution, qui étaient les Services industriels – ils n'ont rien payé, ils ont vendu très cher leur terrain, tout simplement parce qu'on était au centre-ville, n'empêche qu'ils n'ont rien payé. Le reste du financement provenait de la Confédération et un bout du Canton mais, pour le supplément, ni la Confédération ni le Canton n'ont voulu mettre une rallonge. Ce n'est pas normal, et ce n'est pas normal qu'on n'ait pas eu de crédit complémentaire pour avoir les montants exacts et non une approximation; c'est pour ça que nous maintenons que nous refuserons cette délibération I.

M. Rémy Pagani, conseiller administratif. Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, je vous renvoie à l'excellent rapport de François Mireval: en page 12, il est écrit que M. Pagani «s'est opposé à la décision du 8 février 2008». Qu'est-ce que la décision du 8 février 2008 du Conseil municipal? Le rapporteur a oublié d'écrire «du Conseil municipal» – il s'agissait «de faire le curage du site à 8 m». Je m'y étais opposé, j'avais fait un recours contre l'Etat de Genève pour curer à seulement 8 m. Je cite encore le

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

rapport: «Il était dès le départ pour la variante de tout nettoyer (variante maximale à 69 millions de francs), mais il s'est rangé (en récriminant) sur la décision du Conseil municipal qui a été votée et figure au *Mémorial*.»

Je vous regarde en face, Mesdames et Messieurs du Conseil municipal, parce que c'est vous qui êtes responsables de m'avoir imposé de faire un curage à 8 m et non pas le curage maximum, que je voulais. Vous m'avez fait retirer le recours contre l'Etat de Genève et nous sommes trouvés, comme le dit M. Sormanni, à devoir passer à la caisse. Ça, c'est un premier élément très concret. Alors je pense que tout le monde doit prendre ses responsabilités. Moi, je n'ai jamais hésité à prendre les miennes, mais je pense que ce Conseil municipal devrait au moins avoir l'honnêteté de prendre ses responsabilités, de dire «effectivement on a peut-être fait une erreur en imposant à Paganini de retirer ce recours» – Monsieur Sormanni, ça pourrait être de bon aloi, surtout dans la campagne que vous menez.

Cela étant, j'ai quand même fait économiser beaucoup d'argent à la Ville de Genève, puisqu'en fait le budget était de 70 millions, et nous sommes arrivés à 55 millions. En plus, Monsieur Sormanni, vous venez de dire que j'aurais dû présenter une proposition alors que – c'est écrit aussi dans le rapport et je remercie son auteur – je suis venu présenter ce dépassement à la commission en 2015 et j'ai donc été conforme à la LAC, la loi qui nous régente. Si j'avais présenté cette proposition, j'aurais dû arrêter le chantier. Et vous étiez le premier à me dire, pour la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social, que vous présidez à merveille (*exclamation de M. Sormanni*), qu'il fallait absolument construire 100 logements, et vous aviez effectivement raison de le faire, et j'ai eu raison de ne pas passer en l'état puisqu'il y avait encore un litige d'un million avec l'entreprise dont je tairai le nom, qui nous demandait un complément... Bref, tout cela pour vous dire que ce n'est pas pour 100 000 francs que j'étais contraint de présenter une proposition, mais pour 5% de l'ensemble des dépenses, et je n'ai jamais dépassé ces 5%. Si j'avais dépassé, j'aurais dû venir devant votre Conseil.

Mesdames et Messieurs, j'ai eu à cœur depuis douze ans d'effectuer toute une série de boucllements. Nous avons fait le bilan des 200 propositions que j'ai bouclées cette législature-là, et j'ai un dépassement en tout et pour tout de 1% sur l'ensemble. Allez trouver des entreprises privées qui ont un dépassement de 1%! Je vous montrerai les chiffres. (*Brouhaha. Remarques.*) Je trouve donc un peu fort de café, et j'en finirai par là, de me reprocher la systématique d'avoir bouclé les 500 propositions que mes prédécesseurs n'ont pas voulu boucler, je les ai bouclées et j'ai été très transparent en ce qui concerne ce dossier. J'ai même fait économiser de l'argent à la Ville; alors que vous m'avez contraint de faire le contraire de ce que je souhaitais, j'ai économisé en tout cas 10 millions sur ce projet d'Artamis. Je vous remercie de votre attention.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: boucllement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération I est acceptée par 44 oui contre 8 non (11 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération II est acceptée sans opposition (53 oui et 11 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération III est accepté sans opposition (51 oui et 12 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération IV est acceptée par 49 oui contre 1 non (10 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération V est acceptée par 45 oui contre 1 non (11 abstentions).

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération VI est acceptée par 42 oui contre 2 non (11 abstentions).

Mis aux voix, l'article unique de la délibération VII est accepté par 44 oui contre 2 non (10 abstentions).

Les délibérations sont ainsi conçues:

DÉLIBÉRATION I
(crédits de réalisations terminés avec demandes
de crédits complémentaires)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du boucllement de dix-huit crédits d'études et de réalisations terminés, douze crédits

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études structurés en sept projets de délibérations

complémentaires pour un montant total brut de 14 733 326,47 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires, soit:

- 190 958,36 francs pour les études et la rénovation de l'immeuble situé place De-Grenus 2 (PR-31 votée le 15 avril 1997 et PR-649 votée le 11 mars 2009);
- 24 228,14 francs pour l'équipement d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'école sise chemin des Crêts-de-Champel 40 (PR-949/4 votée le 15 avril 2013);
- 68 263,87 francs pour la rénovation partielle de l'Auberge de jeunesse sise rue Rothschild 28-30 (PR-668 votée le 16 septembre 2009);
- 1 616 711,82 francs pour les travaux d'assainissement du site de l'ancienne usine à gaz de la Coulouvrenière (PR-625 votée le 4 novembre 2008);
- 8 408 119,13 francs pour la dépollution complémentaire du terrain sis rue du Stand 20 (écoquartier de la Jonction) ainsi que les frais de libération des locaux du «Moulin à Danses» (PR-506 votée le 17 avril 2007, PR-906/1 votée le 12 octobre 2011 et PR-985 votée le 10 octobre 2012);
- 453 522,91 francs pour la dépollution totale du terrain pour le réaménagement du CECOFOR sis route de l'Etraz 128 à Versoix (PR-833/2 votée le 16 février 2011);
- 539 205,77 francs pour les études et la restauration du pont de Carouge (PR-300 votée le 11 février 1998 et PR-1009 votée le 21 janvier 2015);
- 91 610,11 francs pour les travaux d'assainissement du restaurant de l'Île Rousseau (PR-361/2 votée le 14 septembre 2005);
- 1 359 658,55 francs pour les études et les aménagements de la place des Nations et abords (PR-24 votée le 24 mai 2000 et PR195/2 votée le 9 avril 2003);
- 706 081,30 francs pour les études et la construction d'une passerelle piétonne sise chemin Eugène-Rigot, rue Kazem-Radjavi (PR-201 votée le 19 septembre 2003 et PR-794 votée le 16 février 2011);
- 1 139 276,51 francs pour les travaux d'aménagements en liaison avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/1 votée le 10 novembre 2008);
- 135 690,00 francs pour les travaux de reconstruction et de renforcement des ponts de l'Île et de Saint-Georges en lien avec le tram Cornavin-Onex-Bernex [TCOB] (PR-623/3 votée le 10 novembre 2008).

Art. 2. – Les dépenses complémentaires prévues à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine financier ou administratif, selon la nature du crédit. Pour chaque objet du patrimoine administratif, la dépense supplémentaire sera amortie sur la durée d'amortissement restante de la réalisation.

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: boucllement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

DÉLIBÉRATION II

*(crédit de réalisation abandonné sans demande
de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Le crédit de 1 335 000 francs destiné aux études et travaux de rehaussement du pont des Bergues (PR-98 votée le 12 novembre 1996 et PR-361/1 votée le 14 septembre 2005) est abandonné et bouclé avec une dépense de 269 118,77 francs.

Art. 2. – La dépense mentionnée à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie au moyen d'une annuité.

DÉLIBÉRATION III

(crédit de réalisation abandonné sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit de 250 000 francs pour la création d'un local de recyclage pour la fontaine sise rue du Puits-Saint-Pierre (PR-1047/3 votée le 21 janvier 2015) est abandonné et bouclé, sans dépense.

Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

DÉLIBÉRATION IV

*(crédits d'études terminés et abandonnés avec demande
de crédit complémentaire)*

LE CONSEIL MUNICIPAL, vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement des crédits terminés et abandonnés pour les études d'extension et de réaménagement du Musée d'art et d'histoire sis rue Charles-Galland 2 (PR-300 votée le 10 février 1998, PR-482 votée le 26 février 2007 et PR-922 votée le 8 mai 2012), un crédit complémentaire de 313 406,05 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – La dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en une annuité.

DÉLIBÉRATION V

(crédit d'étude terminé avec demande de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

vu l'article 40, alinéa 7, lettre k) du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

SÉANCE DU 14 OCTOBRE 2019 (soir)
Proposition: bouclement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif, en vue du bouclement du crédit terminé pour les études préliminaires d'aménagements liées au CEVA (PR-292 votée le 21 janvier 2004), un crédit complémentaire de 61 034,97 francs destiné à couvrir les dépenses supplémentaires.

Art. 2. – Ajoutée au crédit initial, la dépense complémentaire prévue à l'article premier sera portée à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amortie en cinq annuités.

DÉLIBÉRATION VI
(crédits d'études abandonnés sans demande
de crédit complémentaire)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Les deux crédits d'études suivants:

- 250 000 francs pour l'étude de rénovation de l'immeuble sis rue de la Navigation 36, moins une dépense de 206 575,76 francs (PR-721 votée le 12 décembre 2009 et PR-807 votée le 11 décembre 2010);
- 400 000 francs pour l'étude d'une maison-relais sise rue de Saint-Jean 45, moins une dépense de 284 305,82 francs (PR-926 votée le 12 décembre 2012) sont abandonnés et bouclés sans demande de crédit complémentaire.

Art. 2. – Les dépenses mentionnées à l'article premier seront portées à l'actif du bilan de la Ville de Genève dans le patrimoine administratif et amorties en une annuité.

Proposition: boucllement de 30 crédits d'études
structurés en sept projets de délibérations

DÉLIBÉRATION VII

(crédit d'étude abandonné sans dépense)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu les articles 60 et 61 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes du 26 avril 2017;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article unique. – Le crédit de 210 000 francs pour l'étude de circulation, d'aménagement et d'assainissement du chemin Edouard-Tavan (PR-430/3 votée le 10 octobre 2007) est abandonné et bouclé, sans dépense.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, les délibérations deviennent définitives.

15. Propositions des conseillers municipaux.

La présidente. Nous avons reçu les motions et projets de délibérations suivants:

- M-1467, de *M^{mes}* et *MM.* Régis de Battista, Corinne Goehner-da Cruz, Ahmed Jama, Steven Francisco, Amanda Ojalvo, Dalya Mitri Davidshofer, Christina Kitsos, François Mireval, Tobias Schnebli, Ariane Arlotti, Morten Gisselbaek, Martine Sumi et Delphine Wuest: «Favorisons l’humusation en Ville de Genève»;
- M-1468, de *M^{me}* et *MM.* Patricia Richard, Georges Martinoli et Nicolas Ramseier: «Pour des écoles agréables et respectueuses de l’environnement»;
- M-1469, de *M^{mes}* et *MM.* Jean-Charles Lathion, Marie Barbey-Chappuis, Alia Chaker Mangeat, Anne Carron, Alain de Kalbermatten, Lionel Ricou, Fabienne Beaud, Léonard Montavon, Souheil Sayegh et Jean-Luc von Arx: «Logements adaptés aux personnes âgées en Ville de Genève: du concret SVP!»;
- M-1470, de *M^{mes}* et *MM.* Simon Brandt, Stefan Gisselbaek, Michèle Rouillet, Daniel Sormanni, Eric Bertinat, Morten Gisselbaek, Alfonso Gomez, Patricia Richard, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat et Marie Barbey-Chappuis: «Sauvons les Amazones de la caserne des Vernets»;
- M-1471, de *M^{mes}* et *MM.* Alfonso Gomez, Delphine Wuest, Ahmed Jama, Maria Casares, Ulrich Jotterand, Alia Chaker Mangeat, Maria Pérez, Jean-Luc von Arx, Léonard Montavon, Marie Barbey-Chappuis et Anne Carron: «Déploiement du CEVA et transport individuel motorisé: des mesures sont nécessaires»;
- M-1472, de *M.* Pascal Holenweg: «Vérification de la légalité des projets de délibération avant de les voter»;
- M-1473, de *M^{mes}* et *MM.* Olivier Gurtner, Amanda Ojalvo, Christina Kitsos, Steven Francisco, Alfonso Gomez, Maria Pérez, Morten Gisselbaek et Marie Barbey-Chappuis: «Pour des cyclo-routes à Genève»;
- PRD-240, de *M.* Pascal Holenweg: «Traitement des projets de délibération»;
- PRD-241, de *M.* Pascal Spuhler: «Pour que les conseillers municipaux indépendants aient un droit à la parole quel que soit le mode de débat!».

16. Interpellations.

La présidente. Nous avons reçu l'interpellation orale suivante:

- IO-305, de *M. Daniel Sormanni*: «Soutenons nos entreprises locales: non au dumping salarial».

17. Questions écrites.

La présidente. Nous avons reçu les questions écrites suivantes:

- QE-534, de *M^{me} Patricia Richard*: «Repas à la cafétéria de l'Organisation météorologique mondiale, à quels prix?»;
- QE-535, de *M^{me} Delphine Wuest*: «Bilan sur le parc des fontaines en Ville de Genève».

La présidente. Ce sera tout. Je vous remercie. Je lève la séance. Bonne fin de soirée, bonne rentrée et bonne nuit!

Séance levée à 23 h 10.

SOMMAIRE

1. Exhortation	2054
2. Communications du Conseil administratif	2054
3. Communications du bureau du Conseil municipal	2054
4. Rapport de la commission du logement chargée d'examiner:	
– le projet de délibération du 10 avril 2018 de M ^{mes} et MM. Patricia Richard, Natacha Buffet-Desfayes, Sophie Courvoisier, Simon Brandt, Pierre Scherb, Eric Bertinat, Pascal Spuhler et Alain de Kalbermatten: «Stop aux résiliations de bail abusives» (PRD-173 A);	
– le projet de délibération du 10 avril 2018 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Maria Pérez, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Gazi Sahin: «Pour le maintien des seniors dans leur quartier» (PRD-174 A);	
– le projet de délibération du 10 avril 2018 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Gazi Sahin: «Pour une politique sociale du logement cohérente en Ville de Genève» (PRD-175 A);	
– le projet de délibération du 10 avril 2018 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Ariane Arlotti, Hélène Ecuyer, Annick Ecuyer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek et Gazi Sahin: «Pour un calcul du loyer des locataires de la Gérance immobilière municipale qui soit enfin transparent et qui simplifie la vie des locataires» (PRD-176 A);	
– la résolution du 21 mars 2018 de M ^{mes} et MM. Maria Pérez, Brigitte Studer, Tobias Schnebli, Morten Gisselbaek, Annick Ecuyer, Hélène Ecuyer et Gazi Sahin: «La Gérance immobilière municipale mène-t-elle vraiment une politique sociale?» (R-223 A). Suite du premier débat et de la discussion	2055
5. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 30 janvier 2019 en vue de l'ouverture d'un crédit de 908 700 francs brut destiné aux travaux d'aménagement de surface de la place des	

- Augustins, dont à déduire une recette totale de 50 000 francs (participation FSAP liée au concours d'aménagement et participation des propriétaires des biens-fonds), soit 858 700 francs net (PR-1338 A).
Troisième débat. 2064
6. Motion du 5 juin 2019 de M^{mes} et MM. Omar Azzabi, Emmanuel Deonna, Taimoor Aliassi, Tobias Schnebli, Uzma Khamis Vannini et Laurence Corpataux: «Pour une réponse aux besoins dans la prévention et la lutte contre le racisme anti-Noir.e.s en Ville de Genève» (M-1446). Suite de la préconsultation 2082
7. Projet de délibération du 8 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Christina Kitsos, Olivier Gurtner, Emmanuel Deonna, Steven Francisco, François Mireval, Maria Vittoria Romano, Dalya Mitri Davidshofer, Martine Sumi, Amanda Ojalvo, Corinne Goehner-da Cruz, Ulrich Jotterand, Pascal Holenweg, Régis de Battista, Christiane Leuenberger-Ducret, Ahmed Jama, Maria Casares, Albane Schlechten, Luis Vazquez, Maria Pérez, Delphine Wuest, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini et Antoine Maulini: «Dans l'attente d'un véritable congé parental: améliorons le congé paternité en Ville» (PRD-239) 2094
8. Motion du 11 septembre 2019 de MM. Olivier Gurtner, Alfonso Gomez, Morten Gisselbaek, Régis de Battista et Daniel Sormanni: «Des poumons pour Genève» (M-1461). 2095
9. Motion du 24 juin 2019 de M^{mes} et MM. Maria Vittoria Romano, Maria Casares, François Mireval, Jannick Frigenti Empana, Albane Schlechten, Dalya Mitri, Ulrich Jotterand, Martine Sumi, Emmanuel Deonna, Corinne Goehner-da Cruz, Pascal Holenweg, Luis Vazquez, Tobias Schnebli, Maria Pérez, Daniel Sormanni, Laurence Corpataux, Alfonso Gomez et Delphine Wuest: «Assurons la continuité du Fonds chômage en créant un dispositif pour l'intégration socioprofessionnelle en Ville de Genève» (M-1451) 2096
10. Motion du 8 octobre 2019 de M^{me} et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «De la verdure plutôt que des graffitis sur les murs antibruit le long des voies de chemin de fer» (M-1464) 2098
11. Motion du 8 octobre 2019 de M^{me} et MM. Yasmine Menétrey, Jean-Pascal Cattin, Amar Madani, Daniel-Dany Pastore, Daniel Sormanni et Thomas Zogg: «Pour des mesures concrètes en vue de réduire la pollution atmosphérique en milieu urbain» (M-1465) 2098

12. Motion du 8 octobre 2019 de M^{mes} et MM. Souheil Sayegh, Anne Carron, Alia Chaker Mangeat, Jean-Luc von Arx, Marie Barbey-Chappuis, Fabienne Beaud, Alain de Kalbermatten, Jean-Charles Lathion, Léonard Montavon, Lionel Ricou, Pierre Scherb, Daniel Sormanni, Alfonso Gomez, Uzma Khamis Vannini, Patricia Richard et Maria Casares: «Pour des motions en lien avec leur temps» (M-1466) 2099
13. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 11 décembre 2018 en vue de l'ouverture d'un crédit de 578 100 francs destiné à l'amélioration des mesures de modération de la circulation et de sécurisation des déplacements dans la zone 30 km/h du quartier des Acacias (PR-1334 A) 2100
14. Rapport de la commission des finances chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 31 octobre 2018 en vue du bouclement de 30 crédits d'études et de réalisations terminés ou abandonnés, structurée en sept projets de délibérations, soit:
- Délibération I: bouclement de dix-huit crédits d'études et de réalisations terminés avec l'ouverture de douze crédits complémentaires d'un montant total brut de 14 733 326,47 francs, destinés à couvrir les dépenses supplémentaires;
 - Délibérations II et III: bouclement de trois crédits d'études et de réalisations abandonnés sans demande de crédit complémentaire;
 - Délibérations IV et V: bouclement de cinq crédits d'études terminés avec l'ouverture de deux crédits complémentaires d'un montant total brut de 374 441,02 francs, destinés à couvrir les dépenses supplémentaires;
 - Délibérations VI et VII: bouclement de quatre crédits d'études abandonnés sans demande de crédit complémentaire (PR-1329 A) 2114
15. Propositions des conseillers municipaux 2146
16. Interpellations 2147
17. Questions écrites 2147

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Marie-Christine Cabussat